

**PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE
COMMUNE DE :
LANNEMEZAN**



Accusé de réception en préfecture
065-216502583-20260622-2026-187-AR
Date de télétransmission : 22/06/2026
Date de réception préfecture : 22/06/2026

Sommaire

TEXTES DE RÉFÉRENCE	5
PROCESSUS	6
ARRÊTE D'APPROBATION DU PCS	7
TABLEAU DE RÉVISION QUINQUENNALE DU PCS	8
IDENTIFICATION DES RISQUES SUR LA COMMUNE	9
LISTE DES RISQUES.....	10
CARTOGRAPHIE DES RISQUES.....	11
VEILLE, ALERTE ET COMMANDEMENT.....	12
DÉCLENCHEMENT DU PCS :	12
COMPOSITION DU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL (PCC) :	13
ANNUAIRE DE CRISE :	14
Autorités et services	14
Membres du conseil municipal	14/15
Personnel de la commune	15
Opérateurs	15
Associations Agréées de Sécurité Civile	15
ERP.....	16
MOYENS D'ALERTE ET DE DIFFUSION DE L'INFORMATION :	17
CARTOGRAPHIE DE L'ALERTE :	18
VULNÉRABILITÉS : PERSONNES ET ÉTABLISSEMENTS	19
PERSONNES VULNÉRABLES :	19
ÉTABLISSEMENTS VULNÉRABLES :	19
RECENSEMENT DES MOYENS	20
MOYENS HUMAINS :	20
Agents municipaux.....	20
Associations communales	20
Professions médicales.....	20
MOYENS MATÉRIELS :	21
Véhicules communaux :	21
Véhicules particuliers :	21
Petit matériel communal :	21/22
Petit matériel particulier :	22
Matériel de signalisation communal :	23
SOUTIEN DES POPULATIONS – MISE EN PLACE D'UN CENTRE D'ACCUEIL	24
LIEUX D'ACCUEIL OU DE REGROUPEMENT DE LA POPULATION :	24
MATÉRIEL À PRÉVOIR :	25
ASSOCIATIONS AGRÉÉES DE SÉCURITÉ CIVILE :	25
FICHES OPÉRATIONNELLES.....	26
RÉPONSE AUX RISQUES NATURELS.....	26
INONDATION DE PLAINE ET/OU CRUE TORRENTIELLE	27
VENTS VIOLENTS.....	32
NEIGE/VERGLAS	37
VAGUE DE CHALEUR - CANICULE	42
SÉISME.....	47
FICHES OPÉRATIONNELLES	52
RÉPONSE AUX RISQUES TECHNOLOGIQUES.....	52
TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES.....	53
CHAMP D'APPLICATION DU PPI SEVESO	58
DÉLESTAGE ÉLECTRIQUE	63
FICHES ORGANISATIONNELLES	69
ORGANISER LE POSTE COMMUNAL DE COMMANDEMENT.....	70
Localisation et organisation du PCC.....	70
ORGANISER UNE ÉVACUATION.....	71
ORGANISER UN CENTRE D'ACCUEIL ET/OU D'HÉBERGEMENT.....	74
ANNEXES	75

Accusé de réception en préfecture
065-216502583-20260622-2026-187-AR
Date de télétransmission : 22/06/2026
Date de réception préfecture : 22/06/2026

MODÈLE MAIN COURANTE	76
MODÈLE REGISTRE LIEUX D'ACCUEIL ET DE REGROUPEMENT	77
POINT DE SITUATION	78
MODÈLE D'ARRÊTÉ DE RÉQUISITION	80
MODÈLE D'ARRÊTÉ DE CIRCULATION.....	81
ARRÊTE MUNICIPAL PORTANT INJONCTION D'ÉVACUATION EN RAISON D'UN PÉRIL GRAVE PRÉSENTÉ PAR UN RISQUE NATUREL OU TECHNOLOGIQUE.....	82
EXERCICE COMMUNAL.....	83
Préparation et déroulement.....	83
Planification d'exercice.....	83
SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	84
ANNEXES.....	85
Annexe I.....	85/91
Annexe II.....	92/98
Annexe III.....	99/105
Annexe IV.....	106/120

TEXTES DE RÉFÉRENCE

Le Plan Communal de Sauvegarde a été instauré par la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile (article 13), et modifié par la loi 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile [...] (article 11).

L'article L 731-3 du code de la sécurité intérieure (CSI) précise que la rédaction d'un PCS est obligatoire pour chaque commune :

- Dotée d'un plan de prévention des risques naturels ou miniers prévisibles prescrit ou approuvé ;
- Comprise dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention ;
- Comprise dans un des territoires à risque important d'inondation prévus à l'article L. 566-5 du code de l'environnement ;
- Reconnue, par voie réglementaire, comme exposée au risque volcanique ;
- Située dans les territoires régis par l'article 73 de la Constitution ou les territoires de Saint-Martin et Saint-Barthélemy et exposée au risque cyclonique ;
- Concernée par une zone de sismicité définie par voie réglementaire ;
- Sur laquelle une forêt est classée au titre de l'article L. 132-1 du code forestier ou est réputée particulièrement exposée.

L'article R 731-3 du CSI précise :

- Que le maire informe le conseil municipal et le président de l'EPCI du début des travaux d'élaboration du plan.
- Que les communes sont tenues d'élaborer le PCS dans un délai de deux ans après notification de préfet précisant le caractère obligatoire du PCS
- Qu'à l'issue de son élaboration, le PCS fait l'objet d'un arrêté pris par le maire et transmis au préfet du département et au président de l'EPCI
- Qu'après son approbation, le PCS doit faire l'objet d'une présentation au conseil municipal

L'article L 731-4 du CSI dispose qu'un PCS intercommunal est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dès lors qu'au moins une des communes membres est soumise à l'obligation d'élaborer un plan communal de sauvegarde en application de l'article L. 731-3. Toutefois, chacun des maires concernés est responsable de sa mise en œuvre sur sa commune.

L'article L. 2211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le maire est l'autorité de police compétente pour mettre en œuvre le PCS et qu'il prend toutes les mesures destinées à assurer la protection de ses administrés en cas d'évènements affectant directement le territoire de la commune.

PROCESSUS

Le Plan Communal de sauvegarde doit au préalable avoir fait l'objet :

- 1 d'une information du conseil municipal par le maire qui décide sa création en début de procédure

PUIS

- 2 d'un arrêté d'approbation du maire qui décide de son entrée en vigueur (voir exemple ci-après).

L'arrêté d'approbation du PCS doit intervenir dans les 2 ans qui suivent l'approbation du PPR ou du PPI concernant la commune.

Le PCS doit être par la suite mis à jour tous les 5 ans.

A l'issue de son élaboration ou d'une révision, le plan communal de sauvegarde fait l'objet d'un arrêté pris par le maire de la commune.

Il est transmis par le maire au préfet du département.

ARRÊTE D'APPROBATION DU PCS

ARRÊTÉ DU MAIRE

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2211-1, L. 2212 – 1, L. 2212-2, L. 2212-4, L. 2212-5 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

VU le code de l'environnement, et notamment son article L. 125-2 relatif à l'information préventive sur les risques majeurs ;

VU l'article L 731-3 alinéa 2 du code de la sécurité intérieure (CSI);

VU l'article R 731-10 CSI;

VU l'article L 731-3 al 3 CSI ;

VU l'arrêté préfectoral n°2008303-02 du 29/10/2008 approuvant le PPRT autour de l'établissement de la société ARKEMA implantée sur le territoire des communes d'Avezac-Prat-Lahitte, Capvern, La Barthe de Neste et Lannemezan

VU l'arrêté préfectoral n°2002-331-33 du 27/11/2002 approuvant le PPI

CONSIDERANT que la commune de **LANNEMEZAN** est susceptible d'être exposée à des événements de sécurité civile d'origine naturels et technologiques de tous types ;

CONSIDERANT qu'il appartient au maire de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise, afin de prendre d'urgence toutes mesures utiles en vue de sauvegarder la population, d'assurer la sécurité et la salubrité publiques et de limiter les conséquences des événements potentiellement graves et susceptibles de se produire sur le territoire de la commune,

ARRÊTE

Article 1 : Le plan communal de sauvegarde de la commune de **LANNEMEZAN** annexé au présent arrêté est approuvé et est applicable à compter de la date de sa signature.

Article 2 : Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 3 : Le plan communal de sauvegarde est consultable en mairie.

Article 4 : Une copie du présent arrêté ainsi que du plan annexé sera transmise à :

- Monsieur le préfet des Hautes-Pyrénées (Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles)
- Monsieur le sous-préfet d'arrondissement
- Monsieur le président de la communauté de communes
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Hautes Pyrénées.
- Monsieur le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie et/ou Monsieur le Directeur départemental de la Sécurité Publique
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires

Fait à **LANNEMEZAN**, le/...../.....

Le Maire

Accusé de réception en préfecture
065-216502583-20260622-2026-187-AR
Date de télétransmission : 22/06/2026
Date de réception préfecture : 22/06/2026

TABLEAU DE RÉVISION QUINQUENNALE DU PCS

Le Plan Communal de Sauvegarde doit être mis à jour tous les 5 ans

DATE DE MODIFICATION	OBJET DE LA MODIFICATION (renouvellement quinquennal / changement majeur sur la commune)	PAGES MODIFIÉES
17/12/2024	Renouvellement quinquennal	Totalité du document
02/04/2026	Changement de Maire	P13.14.15.18.19.24

Toute mise à jour est à notifier au Service Interministériel de Défense et de protection Civiles de la Préfecture.

Accusé de réception en préfecture
065-216502583-20260622-2026-187-AR
Date de télétransmission : 22/06/2026
Date de réception préfecture : 22/06/2026

IDENTIFICATION DES RISQUES SUR LA COMMUNE

Caractéristiques de la commune

- **Localisation géographique** : Elle se situe dans le département des Hautes-Pyrénées (65) en Occitanie, elle est membre de la communauté de commune du Plateau de Lannemezan. Elle dépend de l'arrondissement de Bagnères de Bigorre et est limitrophe avec les communes de : Avezac-Prat-Lahitte, La Barthe de Neste, Campistrous, Capvern, Clarens, Escala, Pinas, Uglas et Cantaous
- **Hydrologie** : Elle est traversée par : l'Arrats, La Save, Le Gers, La Baïse, La Baïse d'arrêt, La Galavette , La Gimone, La Gesse, La Louge et le canal de La Neste.
- **Démographie, superficie, densité** : 6100 habitants en 2022 sur une superficie de 19,2 Km² et une densité de 308 habitants au Km².

→ Nombre et nom des hameaux :

- **Réseau routier** : Elle est traversée par : L'A64, la D817, la D939, la D929, la D10, la D17, la D210, la D417, la D717 et la D74

→ Tout élément remarquable devant être mentionné dans le cadre de la sauvegarde des populations :

LISTE DES RISQUES

LES RISQUES MAJEURS :

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou anthropique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société :

- Séisme,
- Nucléaire,
- Technologique.

Un événement potentiellement dangereux, ALÉA, n'est un RISQUE MAJEUR que s'il s'applique à une zone où des ENJEUX humains, économiques ou environnementaux sont présents.

LES ÉVÉNEMENTS :

D'autres événements non répertoriés parmi les risques majeurs peuvent impacter la commune et justifier l'activation du plan communal de sauvegarde :

- Vents violents,
- Canicule,
- Fortes chutes de neige,
- Transport de Matière Dangereuse,
- Pollution d'eau potable
- Délestage électrique,
- etc

CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Pour connaître les risques sur la commune de Lannemezan, vous pouvez suivre le lien suivant ou Flasher le Qr-code:

<https://www.georisques.gouv.fr/mes-risques/connaitre-les-risques-pres-de-chez-moi/rapport2/65258/Lannemezan/commune/65300>



7 Risques naturels Identifiés :

 INONDATION	 sur ma commune : EXISTANT
 REMONTÉE DE NAPPE	 sur ma commune : EXISTANT
 SÉISME	 sur ma commune : MODÉRÉ
 MOUVEMENTS DE TERRAIN	 sur ma commune : EXISTANT
 RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES	 sur ma commune : MODÉRÉ
 FEU DE FORÊT	 sur ma commune : EXISTANT
 RADON	 sur ma commune : FAIBLE

3 Risques technologiques Identifiés :

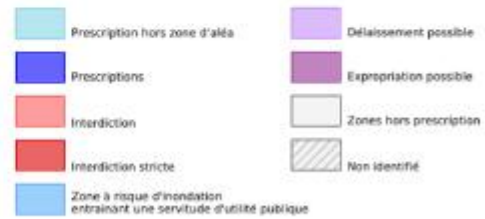
 INSTALLATIONS INDUSTRIELLES CLASSÉES (ICPE)	 sur ma commune : CONCERNÉ
 CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES	 sur ma commune : CONCERNÉ
 POLLUTION DES SOLS	 sur ma commune : CONCERNÉ

Accusé de réception en préfecture
065-216502583-20260622-2026-187-AR
Date de télétransmission : 22/06/2026
Date de réception préfecture : 22/06/2026

Risque d'inondation sur Lannemezan

Risque sur la commune **EXISTANT**

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.

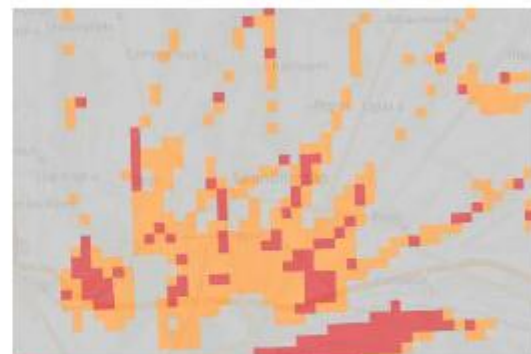


Risque de remontées de nappe sur Lannemezan

Risque sur la commune **EXISTANT**

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.



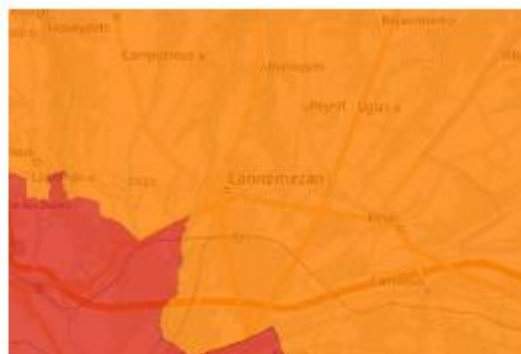
Accusé de réception en préfecture
065-216502583-20260622-2026-187-AR
Date de télétransmission : 22/06/2026
Date de réception préfecture : 22/06/2026

Risque de séisme sur Lannemezan

Risque sur la commune MODÉRÉ

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



Risque de mouvements de terrain sur Lannemezan

Risque sur la commune EXISTANT

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.



Accusé de réception en préfecture
065-216502583-20260622-2026-187-AR
Date de télétransmission : 22/06/2026
Date de réception préfecture : 22/06/2026

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Lannemezan

Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.

Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.

Les établissements relevant des rubriques 4XXX sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité.

Les types de risques installations industrielles classées (ICPE) sur

- 1 entreprise(s) SEVESO seuil haut sur la commune
- 1 entreprise(s) SEVESO seuil bas sur la commune
- 1 installation(s) classée(s) non SEVESO manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune



Canalisations de transport de matières dangereuses sur Lannemezan

Risque sur la commune **CONCERNÉ**

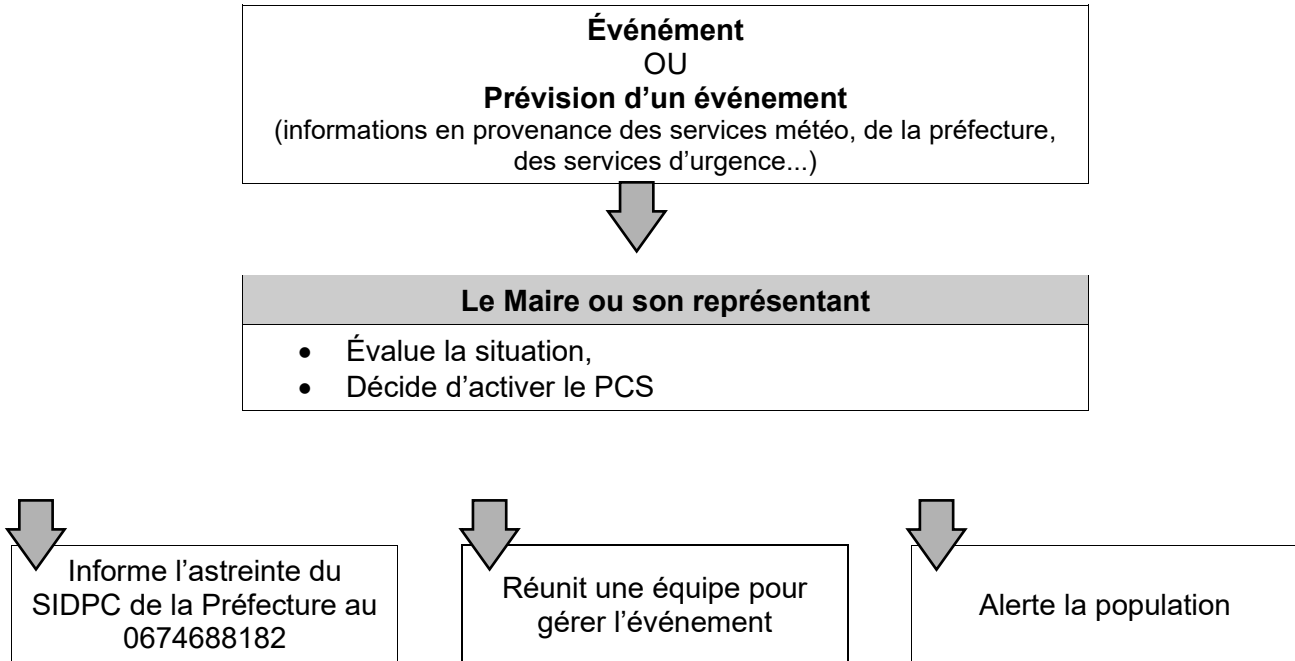
Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).



Accusé de réception en préfecture
065-216502583-20260622-2026-187-AR
Date de télétransmission : 22/06/2026
Date de réception préfecture : 22/06/2026

VEILLE, ALERTE ET COMMANDEMENT

DÉCLENCHEMENT DU PCS :



Le maire (directeur des opérations DO) mène les opérations en lien avec le COS (officier sapeur-pompier sur le terrain).

Dans le cadre de l'opération de sécurité civile, il n'y a qu'un seul et unique décideur, le Directeur des Opérations (DO), maire ou préfet, et aucune décision importante ne doit être prise sans sa validation.

COMPOSITION DU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL (PCC) :

Directeur des Opérations
<u>Missions :</u>
→ Diriger les opérations de secours → Superviser les actions communales
<u>Le Maire :</u> Lages Laurent : 06 88 61 12 64
<u>Suppléant :</u> Ortega Sylvie : 06 45 89 71 91

Responsable des Actions Communales
<u>Missions :</u>
→ Animer le PCC → Mettre en œuvre les mesures planifiées ou décidées par le DO → Coordonner l'action des moyens communaux engagés → Assister le commandant des opérations de secours, → Établir les points de situations
<u>Responsable :</u> GARCIA Alexandre
<u>Suppléant :</u> THEODOLIN FIS Claude

Secrétariat
<u>Missions :</u>
→ Filtrer les appels téléphoniques → Tenir la main courante
<u>Responsable :</u> GRANGE Nathalie
<u>Suppléant :</u> GISTEAU Gisèle

Cellule LIEUX PUBLICS - ERP	Cellule POPULATION	Cellule VOIRIE	Cellule LOGISTIQUE
<u>Missions :</u>	<u>Missions :</u>	<u>Missions :</u>	<u>Missions :</u>
→ Alerter et informer les gestionnaires d'ERP de l'évolution de la situation, → Prendre en compte les besoins des ERP	→ Mettre en œuvre la diffusion de l'alerte, → Vérifier les mesures de protection prévues, → Organiser l'évacuation, l'accueil et le soutien des évacués,	→ Assurer la viabilité des axes routiers → Procéder à la fermeture des axes → Appuyer les services de secours en assurant leur mobilité	→ Fournir le matériel nécessaire aux différents intervenants → Rechercher les moyens demandés par les intervenants
<u>Responsable :</u> MANO Joel	<u>Responsable :</u> CAILLEAUX Christophe	<u>Responsable :</u> NOGUES Stéphanie	<u>Responsable :</u> DE MACEDO PIERRE
<u>Suppléant :</u> BOSSARD Gaëlle	<u>Suppléant :</u> DUVIELH Pierre	<u>Suppléant :</u> POTENZA Andrée	<u>Suppléant :</u> BAQUE Pascal

ANNUAIRE DE CRISE :

Autorités et services

Contact	Numéro		
Préfecture de Tarbes	05 65 56 65 65		
SIDPC (Service de permanence de la préfecture)	06 74 68 81 82		
Sous-Préfecture (Bagnères de Bigorre)	05 62 91 30 30		
Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées	05 62 56 78 65		
Direction des routes	05 31 74 38 60		
Sapeurs-Pompiers	18		
Police gendarmerie	17		
SAMU	15		
DDT	05 62 51 41 86		
DREAL	05 61 58 50 00		
Mairie de Lannemezan	05 62 40 72 72	Maire	
Mairie d'Avezac-prat-lahitte	05 62 98 86 41	Maire	
Mairie de La Barthe de Neste	05 62 98 21 32	Maire	
Mairie de Campistrous	05 62 98 20 05	Maire	
Mairie de Capvern	05 62 98 95 95	Maire	
Mairie de Clarens	05 62 98 51 12	Maire	
Mairie de Escala	05 62 98 94 95	Maire	
Mairie de Pinas	05 62 98 15 41	Maire	
Mairie de Uglas	05 62 98 04 12	Maire	
Mairie de Cantaous	05 62 98 92 90	Maire	
Communauté de communes			

Membres du conseil municipal

Contact	Numéro		Observation
LAGES Laurent	05 62 40 72 86		Maire
ORTEGA Sylvie		06 45 89 61 91	1ere Adjointe
MANO Joel		06 35 30 65 19	2 -ème Adjoint
NOGUES Stéphanie		06 76 60 35 46	3 -ème Adjointe
CAILLEAUX Christophe		06 50 57 02 58	4 -ème Adjoint
LACRAMPE Mathilde		06 75 55 23 99	5 -ème Adjointe
DE MACEDO Pierre		06 46 88 44 20	6 -ème Adjoint
MAS CALVET Christine		06 77 32 59 35	7 -ème Adjointe
SIBOUT Frédéric		06 34 31 67 39	8 -ème Adjoint
LACOSTE Philippe		06 80 57 93 43	Conseiller
ALMERAS Fabienne		07 86 45 84 70	Conseillère
VERTUEL Sébastien		06 46 47 16 16	Conseiller
DUVIEILH Stéphanie		06 11 09 03 27	Conseiller
MARKIEWICZ Malika		06 67 43 21 75	Conseiller
DA SILVA Patrick		06 84 10 18 86	Conseillère
FLUCK Gaelle	06 51 52		Conseillère

Accusé de réception en préfecture
1065465025832026062112026-187-AR
Date de télétransmission : 22/06/2026
Date de réception préfecture : 22/06/2026

LOTTIN Christophe		06 24 34 47 66	Conseillère
DUCUING Carole		06 09 59 06 93	Conseillère
DOURTHE Mathis		06 52 59 95 45	Conseiller
PERE Sylvette		06 19 73 45 50	Conseiller
LOUREIRO DA SILVA José		06 77 94 06 08	Conseiller
SANSON Margot		06 78 08 46 69	Conseillère
COLOMB Gilles		06 25 56 31 86	Conseiller
PLANO Bernard			Conseiller
RABEJAC Aurélia			Conseiller
MONZANI Robert			Conseiller
LAGLEIZE Stéphanie			Conseiller
DA BENTA Jean-marie			Conseillère
ALFONZO Jacqueline			Conseillère

Personnel de la commune

Contact	Numéro		Observation
DUVIELH Pierre	05 62 40 28 29	07 62 98 78 81	
MONTANER Virginie	05 62 99 13 25		
BOSSARD Gaëlle	05 62 40 72 82	06 72 19 10 26	
BAILLES Jean	05 62 40 28 26	06 32 51 97 51	

Opérateurs

Contact	Numéro		Observation
ESL	05 62 98 01 69		
ORANGE			
TERREGA	05 59 13 34 00		
ENEDIS	09 69 32 18 99		
RTE			
SFR			
ILIADE (free)			
Hautes Pyrénées numérique	05 19 88 03 16		
GRDF	09 69 36 09 21		
DALKIA France	08 00 80 93 00		
La SAUR (eau)	05 81 31 85 00		
VEOLIA Eau			
BOUBEE Voyages	05 92 98 52 20		

Associations Agréées de Sécurité Civile

Association	Contact	Numéro	
La Croix Rouge Française			06 85 59 24 73
Association Départementale de Protection Civile	Edwige ISRAEL	05 62 93 84 14	06 08 09 28 36
Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme	Renée PRUNET	05 62 97 01 95	06 02 59 60 24
Secouriste Croix Blanche Lannemezan			07 45 18 74 57

Accusé de réception en préfecture
065-216502583-20260622-2026-187-AR
Date de télétransmission : 22/06/2026
Date de réception préfecture : 22/06/2026

[ERP](#)

Voir annexe I

Accusé de réception en préfecture
065-216502583-20260622-2026-187-AR
Date de télétransmission : 22/06/2026
Date de réception préfecture : 22/06/2026

MOYENS D'ALERTE ET DE DIFFUSION DE L'INFORMATION :

Moyen d'alerte	Utilisation (veille, prévention, urgence)	Risque concerné	Procédure d'emploi	Emplacement
Porte à porte				
Téléphone				
Véhicule avec haut-parleur				
Automate d'appel				
Messagerie électronique				

CARTOGRAPHIE DE L'ALERTE :

Chaque quartier se voit attribuer des responsables en cas de déclenchement du PCS notamment afin de faciliter l'alerte à la population et la rendre plus efficace.

Zone, Quartier, Lieu-dit	Personne en charge de diffuser l'alerte en cas d'activation du PCS	Moyen d'alerte utilisé
Quartier Lannemezan Nord	Responsable : DA SILVA José	Téléphone / FR.alert / porte à porte
	Suppléant : ARAP Almir / IBAGNE Guilhem	
Quartier centre-ville 1	Responsable : LOTTIN Christophe	Téléphone / FR.alert / porte à porte
	Suppléant : SANSON Margo	
Quartier centre-ville 2	Responsable : FLUCK Gaelle	Téléphone / FR.alert / porte à porte
	Suppléant : YORK Elsa	
Quartier Bourtolets	Responsable : DA SILVA Patrick	Téléphone / FR.alert / porte à porte
	Suppléant : MERIMI Aïet	
Quartier Guerissa	Responsable : PERE Sylvette	Téléphone / FR.alert / porte à porte
	Suppléant : COLOMB Gilles	
Quartier Demi-lune	Responsable : DUVIELH Stéphanie	Téléphone / FR.alert / porte à porte
	Suppléant : LACOSTE Philippe	

VULNÉRABILITÉS : PERSONNES ET ÉTABLISSEMENTS

PERSONNES VULNÉRABLES :

Voir ANNEXE II

ÉTABLISSEMENTS VULNÉRABLES :

ERP - Ouvrage	Responsable	Adresse	N° de téléphone
Centre pénitentiaire	BOISSINOT Julie	Rue des Saligues	05 62 50 13 20
Hopital	CROUZEVIALLE Christophe	644 rte Toulouse	05 62 98 55 55
EHPAD	LLANES Fernanda	350 Rue Georges Clémenceau	05 62 50 17 00
Age et vie		184 Rue CITE Scolaire	0 801 07 08 09
Ecole du Guérissa	ASTRUC Armelle	365 r Lande du Boc,	05 62 98 05 82
Ecole des Bourtolets	KRAKOWIAK Isabelle	474 Bd des Tilleuls	05 62 98 10 38
Ecole de Baratgin	MARTINET Margo	346 rue Pasteur	05 62 98 05 66
Ecole Las Moulias	GAILLARDO Marie	179 rue de la cité des Bans	05 62 98 38 74
Centre Multi-accueil	Monsérié Julie	80 rue du Bie de Bagnères	05 62 50 18 85
Maison La Babetie	PUYAU Marie	117 rue des Déportés	05 62 39 28 70
Maison St Joseph	MACHADO Jean-pierre	526 rue Bellevue	05 45 91 50 13
Centre Jean-marie LARRIEU	DURAN	475 rue des Moulins	05 62 50 01 38

RECENSEMENT DES MOYENS

MOYENS HUMAINS :

Agents municipaux

Voir ANNEXE III

Associations communales

Voir ANNEXE IV

Professions médicales

Nom	Domaine d'intervention	Adresse	N° de téléphone
Groupe Médical Louis LAVIGNE	5 médecins généralistes	166 rue des Ecoles	05 62 98 07 53
Clinique vétérinaire Gypaète	9 Vétérinaires	44 impasse du Gypaète	05 62 98 07 82
KInGAMBA Rollande	Médecin Généraliste	33 rue Voltaire	
Dr MILLET Bruno	Médecin Généraliste	62 rue Maréchal Juin	05 62 98 04 70
Cabinet Soins Infirmiers	Infirmiers	200 Rue des Ecoles	05 62 98 33 70
Véronique Dano	Service de Soins Personnels	92 rue Victor Hugo	05 62 98 36 81
Jessie BERTRANDE	Obstétricien et Gynécologue	215 r Thiers	06 70 15 80 87
Valérie LALANNE	Service de Soins Personnels	288 r Thiers	05 62 39 28 66
Danielle BOURNET	Service de Soins Personnels	200 r 8 Mai 1945	05 62 49 11 93
Cibat Denis	Service de Soins Personnels	346 Rue Voltaire	05 62 98 09 54
ALMERAS Fabienne	Cabinet infirmier	92 rue Victor Hugo	05 62 98 36 81
BONGAGE Fadila	Cabinet infirmier	92 rue Victor Hugo	05 62 98 36 81
DANO Véronique	Cabinet infirmier	92 rue Victor Hugo	05 62 98 36 81
RICAUD Catherine	Cabinet infirmier	92 rue Victor Hugo	05 62 98 36 81
RIBEIRO Lucia	Cabinet infirmier	70 rue du Grand MArché	06 37 66 01 85
BOUZATS Nathalie	Cabinet infirmier	48 place Halle à la volaille	06 99 72 96 16
ALARCON Christophe	Cabinet infirmier	55 rue Gambetta	05 62 49 11 93

Accusé de réception en préfecture
065-216502583-20260622-2026-187-AR
Date de télétransmission : 22/06/2026
Date de réception préfecture : 22/06/2026

FORGUE Gérard	Cabinet infirmier	31 place de la République	06 82 80 33 54
SODRICH Marie	Cabinet infirmier	31 place de la République	06 88 21 37 28
BONNET Céline	Cabinet infirmier	81 rue Georges Clémenceau	06 75 62 62 19
HEIMANN Virginie	Cabinet infirmier	81 rue Georges Clémenceau	06 10 19 86 33
MAURA GWLADYS	Cabinet infirmier	81 rue Georges Clémenceau	06 50 17 56 41
FECK Julie	Cabinet infirmier	Rue Georges Clémenceau	06 71 59 24 83
COSTA Sergio	Cabinet infirmier	47 rue Thiers	06 80 93 16 27
MONCLUS Marina	Cabinet infirmier	47 rue Thiers	07 70 26 26 33
O ² Care Service	Cabinet infirmier	90 rue Thiers	05 62 40 56 84
PUYAU Marie-Claude	Cabinet infirmier	346 rue Voltaire	05 62 98 09 54
BAILLET Mélanie	Cabinet infirmier	215 rue Thiers	06 70 15 80 87
POITOU Florine	Cabinet infirmier	216 rue Thiers	
REMY Marie	Cabinet infirmier	160 rue Maréchal Juin	06 86 06 56 90
POILVE Amandine	Cabinet infirmier	288 rue Thiers	06 15 87 04 84
LALANNE Valérie	Cabinet infirmier	288 rue Thiers	05 62 39 28 66
LAFITTE Lionel	Cabinet infirmier	200 rue des Ecoles	06 61 40 72 55
PECQUERY Alexandra	Cabinet infirmier	200 rue des Ecoles	03 22 30 36 11
SAURON Morgane	Cabinet infirmier	200 rue du 8 Mai	06 77 16 75 83
TRAPE Jean-philippe	Cabinet infirmier	200 rue du 8 Mai	05 62 49 11 93
DA SILVA José	Cabinet infirmier	200 rue du 8 Mai	06 77 94 06 08

MOYENS MATÉRIELS :

Véhicules communaux :

Véhicules - Engins	Localisation	Contraintes (permis PL, etc.)
4 Voitures 5 places VL	ST Mairie Service Municipaux	Permis B
3 Voitures 3 places VL	ST Mairie Service Municipaux	Permis B
9 Voitures 2 places VL	ST Mairie Service Municipaux	Permis B
4 Tracteurs	Services Techniques	CACES
3 Fourgons 3 places	Services Techniques Voirie	Permis B
1 fourgon bicabine	Voirie	Permis B
2 Tractopelles	Services Techniques	CACES
2 Minibus 8 Places	Services Techniques	Permis B
1 Camion hayon 3 places	Services Techniques	Permis B
2 Piaggio 2 places	Services Techniques	Permis B
1 Nacelle 3 places	Services Techniques	Permis B + CACES
2 Poids lourd 3 places	Services Techniques	Permis C + CACES
1 JOBBER 2 places	Services Techniques	Permis B

Véhicules particuliers :

Véhicules - Engins	Propriétaire	N° de téléphone	Contraintes (permis PL, etc.)
Location engins de chantier	Flexiloc	05 62 50 05 25	Permis B,C,C1,C1E,D,D1,D1E,CACES
Matériel BTP	Frans bonhomme	05 62 50 10 02	Permis B,C,C1,C1E,D,D1,D1E,CACES
Matériel BTP	Chausson	05 62 98 01 50	Permis B,C,C1,C1E,D,D1,D1E,CACES

Petit matériel communal :

Matériel - outil	Localisation	Observations
1 perceuses sans fil	Services Techniques	
1 perceuse avec fil	Services Techniques	
1 ébarbeuse thermique	Services Techniques	
2 viseuses sans fil	Services Techniques	
1 Groupe électrogène	Services Techniques	
2 tronçonneuses	Services Techniques	
1 lame de déneigement	Services Techniques	
2 perforateurs sans fil	Services Techniques	
2 perforateurs avec fil	Services Techniques	
1 perforateur pneumatique	Services Techniques	

Accusé de réception en préfecture
065-216502583-20260622-2026-187-AR
Date de télétransmission : 22/06/2026
Date de réception préfecture : 22/06/2026

1 marteau piqueur	Services Techniques	
2 ponceuses	Services Techniques	
1 scie sauteuse	Services Techniques	
1 scie sabre	Services Techniques	
1 scie circulaire	Services Techniques	
1 meuleuse sans fil	Services Techniques	
1 grignoteuse	Services Techniques	

Petit matériel particulier :

Matériel - outil	Propriétaire	N° de téléphone	Observations
Location engins de chantier	Flexiloc	05 62 50 05 25	
Matériel BTP	Frans bonhomme	05 62 50 10 02	
Matériel BTP	Chausson	05 62 98 01 50	
Magasin Bricolage	Bricopro	06 62 40 80 70	
Magasin Bricolage	Bricomarché	05 62 40 62 60	
Magasin Bricolage	Point P	05 62 98 00 46	

Matériel de signalisation communal :

Matériel - outil	Localisation	Observations
130 Barrières	Services Techniques	
Panneaux signalisation	Service Voirie	
Ruban de signalisation	Services Techniques et Voirie	
Cône de signalisation	Service Voirie	

SOUTIEN DES POPULATIONS – MISE EN PLACE D'UN CENTRE D'ACCUEIL

La mise en place du ou des centres d'accueil et de regroupement est gérée par le responsable soutien des populations

LIEUX D'ACCUEIL OU DE REGROUPEMENT DE LA POPULATION :

Bâtiment Site de regroupement	Adresse	Référent établissement	Surface - capacité	Fonctions possibles			
		N° de téléphone		Accueil	Couchage	Restauration	Équipement
Gymnase	174 Rue des Moulins	Astreinte	800m ²	OUI	OUI	OUI	Matelas sportif
		06 21 17 08 49	340 pers				
Salle des fêtes	231 rue Thiers	Astreinte	750m ²	OUI	OUI	OUI	Chaises Tables
		06 21 17 08 49	760 pers				
Espace du Nébouzan	45 rue Montaigne	Astreinte	1395m ²	OUI	OUI	OUI	
		06 21 17 08 49	440 pers				
Centre de Loisirs	369 ru edu IV Septembre	MAMER Anne	m ²	OUI	OUI	OUI	Chaises tables
		05 62 98 50 84	45 pers				
Ecole Baratgin	346 rue Pasteur	MARTINET Margo	m ²	OUI	OUI	OUI	Cantine
		05 62 98 34 30	100 pers				
Ecole Las Moulias	179 rue de la cité des bans	GALLARDO Marie-dolores	m ²	OUI	OUI	OUI	Cantine
		05 62 98 38 74	100 pers				
Ecole Guérissa	365 rue de la Lande du Boc	ASTRUC Armelle	m ²	OUI	OUI	OUI	Cantine
		05 62 98 05 82	100 pers				
Ecole Bourtoulets	474 Bd des Tilleuls	KRAKOWIAK Isabelle	m ²	OUI	OUI	OUI	Cantine
		65 62 98 20 44	100 pers				

MATÉRIEL À PRÉVOIR :

Désignation	Lieu de stockage	Contact	N° de téléphone	Observation
Tables	Salle des Fêtes			Nombre : 50
Chaise	Salle des Fêtes			Nombre : 400
Vaisselle	Hôpital			Nombre :
Lits de camp	Hôpital			Nombre :

ASSOCIATIONS AGRÉÉES DE SÉCURITÉ CIVILE :

Associations agréées de Sécurité Civile peuvent participer à la mise en place d'un centre d'accueil :

Désignation	Contact	N° de téléphone
La Croix Rouge Française	Florian BONNIN	05 62 93 52 29 06 38 99 78 46
Association Départementale de Protection Civile	Edwige ISRAEL	05 62 93 84 14 06 08 09 28 36
Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme	Romain DUPUY	05 62 97 01 95 06 02 30 14 59
Secours Catholique	Annie DILLIES	05 62 51 01 16 06 16 40 33 31

FICHES OPÉRATIONNELLES RÉPONSE AUX RISQUES NATURELS

LES FICHES QUI SUIVENT :

- *SONT DES AIDES À LA DÉCISION,*
- *PERMETTENT UN SUIVI EN TEMPS RÉEL DES ACTIONS RÉALISÉES ET A RÉALISER,*
- *SONT ÉVOLUTIVES ET ADAPTABLES EN FONCTION DE CHAQUE ÉVÈNEMENT.*

LA RÉPONSE AUX ÉVÈNEMENTS DOIT ÊTRE ADAPTÉE ET CONÇUE EN FONCTION DE LEURS CARACTÉRISTIQUES.

INONDATION DE PLAINE ET/OU CRUE TORRENTIELLE

ACTIVATION PSC

ALERTE

DIFFUSION DE L'ALERTE AUX POPULATIONS :

Moyen de diffusion de l'alerte et des consignes		Responsable de l'alerte	Mise en œuvre
<i>Prévention</i>	Message électronique		
<i>Urgence</i>	Téléphone		
	Porte à porte		

MESSAGE D'ALERTE DÉLIVRÉ

Message de la mairie de [COMMUNE]. La commune fait face à un risque de crue-inondation. Pour votre sécurité, fermez portes et fenêtres et regagnez un point haut. Évitez tout déplacement. Constituez votre kit d'urgence et préparez-vous à évacuer sur ordre en cas d'aggravation de la situation. Pour plus de conseil de comportement, consultez le DICRIM. Vous pouvez rester informé en écoutant/lisant [MOYEN D'INFORMATION].

CONSEILS DE COMPORTEMENT

*Couper l'électricité, le gaz,
Fermer portes et fenêtres,
Rejoindre les points hauts (étages de la maison, collines, lieux indiqués par la mairie),
Respecter les déviations mises en place et ne pas s'engager sur une route inondée,*

*Surélever l'électroménager,
Préparer le kit d'urgence,
Se tenir prêt à évacuer,
Se référer au DICRIM pour plus de conseils de comportement.*

MESURES À METTRE EN ŒUVRE PAR LA COMMUNE

MESURES DE PROTECTION						
Actions	Responsable	Matériel nécessaire	Mise en œuvre	Niveau Vigi		Fait
Alerter les élus et les agents du phénomène observé ou prévu	DO					
Préalерter le PCC	DO					
Assurer le suivi météorologique	DO RAC					
Vérifier la disponibilité et le fonctionnement du matériel communal	Responsable de la cellule logistique (ou soutien)					
Afficher les bulletins de vigilance météo en mairie	RAC					
Mobiliser le PCC et en informer la préfecture	DO					
Informer la population concernée par le risque	Responsable cellule population (ou protection)		Défini dans la cartographie de l'alerte			
Informer les ERP concernés par le risque	Responsable cellule ERP (ou protection)					
Annuler et/ou reporter les manifestations en concertation avec les organisateurs	DO RAC	Arrêté municipal à prévoir				
Surveiller la réaction des cours d'eau	DO					
Entrer en contact avec le SDIS et la GGD pour d'éventuelles interventions	DO					
Vérifier que les personnes vulnérables soient en sûreté ou procéder à leur évacuation	Responsable cellule population (ou protection)					
Engager l'évacuation des habitations et des ERP concernés par le risque	Responsable cellule population (ou protection)					

Ouvrir un centre d'accueil pour les personnes évacuées	Responsable cellule population (ou protection)								
Veiller au respect des arrêtés municipaux	DO								

MESURES DE SOUTIEN A LA POPULATION				
Hébergement				
Site Voir « Lieux d'accueil possibles »	Responsable	Personnes à héberger (Nbr)	Matériel nécessaire Voir « matériel logistique »	Ressources pour armement Voir « Personnes ressources »
À renseigner lors de la gestion de crise, si besoin	Responsable cellule population (ou protection)			

Restauration				
Lieu de restauration Voir « Lieux d'accueil possibles »	Responsable	Personnes à nourrir (Nbr)	Matériel nécessaire Voir « matériel logistique »	Ressources pour armement Voir « Personnes ressources »
À renseigner lors de la gestion de crise, si besoin	Responsable cellule population (ou protection)			

COMPTE RENDU A LA PRÉFECTURE		
Responsable	Mise en œuvre	
Responsable des actions communales	Immédiat	Par téléphone au 06 74 68 81 82 ou au 05 65 56 65 65
	Différé	Par mail à pref-cod-pref65@hautes-pyrenees.gouv.fr en utilisant le point de situation en annexe ou l'outil proposé par la préfecture en cas d'activation du COD (formulaire en ligne)

VENTS VIOLENTS

ACTIVATION PSC

ALERTE

DIFFUSION DE L'ALERTE AUX POPULATIONS :

Moyen de diffusion de l'alerte et des consignes		Responsable de l'alerte	Mise en œuvre
Prévention	Messagerie électronique		
	Téléphone		
Urgence	Porte à porte		

MESSAGE D'ALERTE DÉLIVRÉ

Message de la mairie de [COMMUNE]. La commune fait face à un risque de vents violents. Veuillez limiter vos déplacements. Évitez les secteurs forestiers et restez vigilant face aux chutes possibles d'objets. Rangez les objets sensibles aux effets du vent. Pour plus de conseil de comportement, consultez le DICRIM. Vous pouvez rester informé en écoutant/lisant [MOYEN D'INFORMATION].

CONSEILS DE COMPORTEMENT

Vigilance orange :

Limiter les déplacements, limiter la vitesse sur route et autoroute
Ne pas se promener en forêt (ou sur le littoral)
Être vigilant face aux chutes possibles d'objets divers
Ne pas intervenir sur les toitures
Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol
Fixer ou ranger les objets sensibles aux effets du vent

Vigilance rouge :

- Rester chez soi
- En cas d'obligation absolue de déplacement : éviter les secteurs forestiers,
- Écouter la radio
- Fixer ou ranger les objets sensibles aux effets du vent
- Ne pas intervenir sur les toitures
- Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol

MESURES À METTRE EN ŒUVRE PAR LA COMMUNE

MESURES DE PROTECTION					
Actions	Responsable	Matériel nécessaire	Mise en œuvre	Niveau Vig	Fait
Alerter les élus et les agents du phénomène observé ou prévu	DO			■ ■ ■	
Préalерter le PCC	DO			■ ■ ■	
Assurer le suivi météorologique	DO RAC			■ ■ ■	
Vérifier la disponibilité et le fonctionnement du matériel communal	Responsable de la cellule logistique (ou soutien)			■ ■ ■	
Afficher les bulletins de vigilance météo en mairie	RAC			■ ■ ■	
Mobiliser le PCC et en informer la préfecture	DO			■ ■ ■	
Informier la population concernée par le risque	Responsable cellule population (ou protection)		Défini dans la cartographie de l'alerte	■ ■ ■	
Informier les ERP concernés par le risque	Responsable cellule ERP (ou protection)			■ ■ ■	
Annuler et/ou reporter les manifestations en concertation avec les organisateurs	DO RAC	Arrêté municipal à prévoir		■ ■ ■	
Entrer en contact avec le SDIS et la GGD pour d'éventuelles interventions	DO			■ ■ ■	
Vérifier que les personnes vulnérables soient en sûreté ou procéder à leur évacuation	Responsable cellule population (ou protection)			■ ■ ■	
Réaliser des patrouilles de reconnaissance et identifier les désordres sur le territoire communal	Responsable cellule population (ou protection)			■ ■ ■	
Dégager les voies encombrées ou mettre en place des périmètres de sécurité autour des zones dangereuses	Responsable cellule voirie (ou soutien)			■ ■ ■	

Entrer en contact avec les opérateurs de réseaux pour procéder à leur rétablissement en cas de besoin	DO								
Ouvrir un centre d'accueil pour les personnes évacuées	Responsable cellule population (ou protection								
Veiller au respect des arrêtés municipaux	DO								
S'assurer des solutions de secours pour alimenter électriquement le PCC	DO								

MESURES DE SOUTIEN A LA POPULATION

Hébergement				
Site Voir « Lieux d'accueil possibles »	Responsable	Personnes à héberger (Nbr)	Matériel nécessaire Voir « matériel logistique »	Ressources pour armement Voir « Personnes ressources »
À renseigner lors de la gestion de crise, si besoin	Responsable cellule population (ou protection)			

Restauration				
Lieu de restauration Voir « Lieux d'accueil possibles »	Responsable	Personnes à nourrir (Nbr)	Matériel nécessaire Voir « matériel logistique »	Ressources pour armement Voir « Personnes ressources »
À renseigner lors de la gestion de crise, si besoin	Responsable cellule population (ou protection)			

COMPTE RENDU A LA PRÉFECTURE

Responsable	Mise en œuvre	
Responsable des actions communales	Immédiat	Par téléphone au 06 74 68 81 82 ou au 05 65 56 65 65
	Différé	Par mail à pref-cod-pref65@hautes-pyrenees.gouv.fr en utilisant le point de situation en annexe ou l'outil proposé par la préfecture en cas d'activation du COD (formulaire en ligne)

NEIGE/VERGLAS

ACTIVATION PSC

ALERTE

DIFFUSION DE L'ALERTE AUX POPULATIONS :

Moyen de diffusion de l'alerte et des consignes		Responsable de l'alerte	Mise en œuvre
Prévention	Messagerie électronique		
	Téléphone		
Urgence	Porte à porte		

MESSAGE D'ALERTE DÉLIVRÉ – Exemple de message qui peut être modifié

Message de la mairie de [COMMUNE]. La commune fait face à un risque de fortes précipitations. Veuillez limiter vos déplacements. Constituez votre kit d'urgence et préparez-vous à évacuer sur ordre en cas d'aggravation de la situation. Pour plus de conseil de comportement, consultez le DICRIM. Vous pouvez rester informé en écoutant/lisant [MOYEN D'INFORMATION].

CONSEILS DE COMPORTEMENT

Vigilance orange :

- Se renseigner et limiter les déplacements, limiter la vitesse sur route et autoroute,
- Respecter les déviations mises en place
- Ne pas s'engager à pied ou en voiture sur une route immergée
- Dans une zone inondable, mettre les biens en sécurité et surveiller la montée des eaux

Vigilance rouge :

- Rester chez soi, éviter tout déplacement
- En cas d'obligation absolue de déplacement, respecter les déviations mises en place
- Écouter la radio
- Ne pas s'engager, en aucun cas, à pied ou en voiture sur une route immergée
- Se conformer aux consignes données, ne pas s'opposer au travail des sauveteurs qui proposent une évacuation
- Si évacuation, couper les réseaux (gaz, électricité)

MESURES À METTRE EN ŒUVRE PAR LA COMMUNE

MESURES DE PROTECTION							
Actions	Responsable	Matériel nécessaire	Mise en œuvre	Niveau Vigi			Fait
Alerter les élus et les agents du phénomène observé ou prévu	DO						
Préalерter le PCC	DO						
Assurer le suivi météorologique	DO RAC						
Vérifier la disponibilité et le fonctionnement du matériel communal	Responsable de la cellule logistique (ou soutien)						
Afficher les bulletins de vigilance météo en mairie	RAC						
Mobiliser le PCC et en informer la préfecture	DO						
Informер la population concernée par le risque	Responsable cellule population (ou protection)		Défini dans la cartographie de l'alerte				
Informер les ERP concernés par le risque	Responsable cellule ERP (ou protection)						
Annuler et/ou reporter les manifestations en concertation avec les organisateurs	DO RAC	Arrêté municipal à prévoir					
Entrer en contact avec le SDIS et la GGD pour d'éventuelles interventions	DO						
Vérifier que les personnes vulnérables soient en sûreté ou procéder à leur évacuation	Responsable cellule population (ou protection)						
Ravitailer les personnes vulnérables si le phénomène dure	Responsable cellule population (ou protection)						
Réaliser des patrouilles de reconnaissance et identifier les désordres sur le territoire communal	Responsable cellule population (ou protection)						

Dégager les voies encombrées	Responsable cellule voirie (ou soutien)							
Distribuer du sel de déneigement aux administrés	Responsable cellule voirie (ou soutien)							
Entrer en contact avec les opérateurs de réseaux pour procéder à leur rétablissement en cas de besoin	DO							
Ouvrir un centre d'accueil pour les personnes évacuées	Responsable cellule population (ou protection)							
S'assurer des solutions de secours pour alimenter électriquement le PCC	DO							
Veiller au respect des arrêtés municipaux	DO							

MESURES DE SOUTIEN A LA POPULATION

Hébergement				
Site Voir « Lieux d'accueil possibles »	Responsable	Personnes à héberger (Nbr)	Matériel nécessaire Voir « matériel logistique »	Ressources pour armement Voir « Personnes ressources »
À renseigner lors de la gestion de crise, si besoin	Responsable cellule population (ou protection)			

Restauration				
Lieu de restauration Voir « Lieux d'accueil possibles »	Responsable	Personnes à nourrir (Nbr)	Matériel nécessaire Voir « matériel logistique »	Ressources pour armement Voir « Personnes ressources »
À renseigner lors de la gestion de crise, si besoin	Responsable cellule population (ou protection)			

COMPTE RENDUS A LA PRÉFECTURE

Responsable	Mise en œuvre	
Responsable des actions communales	Immédiat	Par téléphone au 06 74 68 81 82 ou au 05 65 56 65 65
	Différé	Par mail à pref-cod-pref65@hautes-pyrenees.gouv.fr en utilisant le point de situation en annexe ou l'outil proposé par la préfecture en cas d'activation du COD (formulaire en ligne)

VAGUE DE CHALEUR - CANICULE

ACTIVATION PSC

ALERTE

DIFFUSION DE L'ALERTE AUX POPULATIONS :

<i>Moyen de diffusion de l'alerte et des consignes</i>		<i>Responsable de l'alerte</i>	<i>Mise en œuvre</i>
Prévention Vigilance jaune	Messagerie électronique et/ou Automate d'alerte, et/ou Application d'information et d'alerte, et/ou Réseaux sociaux.	Directeur des opérations et/ou Responsable de la cellule Population (ou Protection)	Diffusion via tous types de moyen d'information de la vigilance en cours et des conseils de comportements associés au risque canicule
Urgence A partir de la vigilance orange	Porte à porte et/ou Téléphone	Directeur des opérations et/ou Responsable de la cellule Population (ou Protection)	Les personnes vulnérables à la chaleur car fragiles : → Personnes âgées, → Femmes enceintes, → Enfants en bas âge (moins de 6 ans), → Personnes souffrant de maladies chroniques, → Personnes en situation de handicap, → Personnes prenant certains médicaments qui peuvent majorer les effets de la chaleur ou gêner l'adaptation de l'organisme.
Urgence A partir de la vigilance orange	Porte à porte et/ou Téléphone	Directeur des opérations et/ou Responsable de la cellule ERP (ou Protection)	Les personnes vulnérables à la chaleur car surexposées : → Personnes précaires, sans abri, → Personnes vivant en squats, campements, bidonvilles et aires d'accueil non équipées, → Personnes vivant dans des conditions d'isolement, → Personnes vivant dans des logements mal isolés thermiquement, Personnes vivant en milieu urbain dense, à fortiori lorsqu'il y existe des îlots de chaleur, Travailleurs exposés à la chaleur, à l'extérieur ou dans une ambiance chaude à l'intérieur, → Sportifs, notamment de plein air, dont les efforts physiques intenses et prolongés les rendent vulnérables à la chaleur, → Populations exposées à des épisodes de pollution de l'air ambiant,

MESSAGE D'ALERTE DÉLIVRÉ

METEO FRANCE a placé le département des HAUTES-PYRENEES en **[NIVEAU DE VIGILANCE] CANICULE** à partir du **[DATE]** à **[HEURE]** suite à une intensification des températures qui pourraient atteindre jusqu'à **[TEMPÉRATURE]**.
Merci de bien vouloir respecter les conseils de comportement figurant sur le DICRIM, rappelés ci-après :

CONSEILS DE COMPORTEMENT

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Buvez de l'eau plusieurs fois par jour,• Continuez à manger normalement,• Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateuse, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains tièdes,• Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h),• Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers,• Essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé deux à trois heures par jour, tout en continuant de respecter la distanciation physique et les gestes barrière,• Limitez vos activités physiques et sportives. | <ul style="list-style-type: none">• Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit,• Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite. Accompagnez-les dans un endroit frais,• Réduisez et reportez les activités physiques et sportives intenses, en plein air ou en intérieur, jusqu'à la fin de l'épisode si des symptômes sont ressentis (fatigue, mal de gorge, nez bouché, toux, essoufflements, sifflements, palpitations,• En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin,• Si vous avez besoin d'aide appelez la mairie. |
|--|---|

MESURES À METTRE EN ŒUVRE PAR LA COMMUNE

MESURES DE PROTECTION

Actions	Responsable	Matériel nécessaire	Mise en oeuvre	Niveau Vigi			Fait
Consulter https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/climat/fortes-chaleurs-canicule/outils-pour-plus-d-informations							
Prendre contact auprès des personnes vulnérables	Responsable de la cellule Population (ou Protection)						
Alerter les ERP recevant des personnes vulnérables (Crèches, EHPAD, Ecoles, Accueils collectifs de mineurs, IME, MAS, CSM, etc.) et diffuser les recommandations sanitaires	Responsable de la cellule ERP (ou Protection)	Affiches campagne Santé Publique France					
Alerter les établissements concernés par une surexposition à la chaleur (Entreprises, Établissements sportifs, Prisons, etc.) et diffuser les recommandations sanitaires	Responsable de la cellule ERP (ou Protection)	Affiches campagne Santé Publique France					
Alerter les organisateurs de manifestations festives, sportives, culturelles afin d'adapter les dispositifs visant à réduire l'impact de la vague de chaleur, voire de reporter ou annuler les événements dans le cas où ces mesures s'avèrent insuffisantes.	Responsable de la cellule ERP (ou Protection)						
Alerter les services municipaux et diffuser les recommandations sanitaires	Responsable de la cellule ERP (ou Protection)	Affiches campagne Santé Publique France					
Organiser le transport des personnes vulnérables habitant dans des logements mal adaptés aux fortes chaleurs, vers des lieux rafraîchis avant la période la plus chaude de la journée,	Responsable de la cellule Population (ou Soutien)						
Mettre à disposition des populations vulnérables les localisations des espaces verts, fontaines, points d'eau potable, locaux collectifs climatisés	Responsable de la cellule Population (ou Soutien)						
Assurer un suivi spécifique de décès sur la commune	Directeur des opérations et/ou Responsable des Actions Communales						

Évaluer la situation des écoles locales, en lien avec les IEN et procéder à la fermeture des classes maternelles et primaires si nécessaire	Directeur des opérations	Arrêté de fermeture d'école					
Apprécier les conditions de déroulement des manifestations festives, sportives, culturelles, en lien avec les organisateurs et les services déconcentrés de l'État et procéder à leur interdiction ou leur report si besoin	Directeur des opérations	Arrêté d'interdiction de manifestation					
Apprécier les conditions d'accueil des enfants dans les accueils collectifs de mineurs, en lien avec l'IA-DSDEN et procéder à leur fermeture si besoin	Directeur des opérations	Arrêté de fermeture d'ACM					
Réceptionner l'information sur la fin de la vague de chaleur et lever progressivement le dispositif mis en place	Directeur des opérations et/ou Responsable des Actions communales		Levée de l'alerte				
Diffuser l'information de levée du dispositif aux services, organismes, structures, partenaires et acteurs locaux	Responsable de la cellule ERP (ou Protection)		Levée de l'alerte				
Diffuser l'information de levée du dispositif et communiquer aux personnes vulnérables	Responsable de la cellule Population (ou Protection)		Levée de l'alerte				
Etablir une synthèse de la gestion communale de l'épisode, des différentes mesures prises et les transmettre au préfet	Directeur des opérations et/ou Responsable des Actions communales	Point de situation	Levée de l'alerte				

MESURES DE SOUTIEN A LA POPULATION				
Accueil espaces verts, fontaines, points d'eau potable, locaux collectifs climatisés				
Site Voir « Lieux d'accueil possibles »	Responsable	Personnes à accueillir (Nbr)	Matériel nécessaire Voir « matériel logistique »	Ressources pour armement Voir « Personnes ressources »
<i>À renseigner lors de la gestion de crise, si besoin</i>	Responsable de la cellule population (ou protection)			

COMPTES RENDUS A LA PRÉFECTURE		
Responsable	Mise en œuvre	
Responsable des actions communales	Immédiat	Par téléphone au 05 65 56 65 65
	Différé	Par mail à pref-cod-pref65@hautes-pyrenees.gouv.fr en utilisant le point de situation en annexe ou l'outil proposé par la préfecture en cas d'activation du COD (formulaire en ligne)

SÉISME

ACTIVATION PSC

DIFFUSION DES CONSIGNES

DIFFUSION DES CONSIGNES AUX POPULATIONS :

Moyen de diffusion de l'alerte et des consignes		Responsable de l'alerte	Mise en œuvre
Urgence	Téléphone		
	Porte à porte		

MESSAGE DÉLIVRÉ –

Message de la mairie de [COMMUNE]. Un séisme s'est produit sur la commune le [DATE] à [HEURE] sur la commune. Pour votre sécurité, évacuez les bâtiments et regagnez les points de rassemblements pré-identifiés par la commune. La municipalité met en place des mesures de sauvegarde. Pour toute nécessité, veuillez vous rapprocher des services municipaux. Pour plus de conseil de comportement, consultez le DICRIM. Vous pouvez rester informé en écoutant/lisant [MOYEN D'INFORMATION].

CONSEILS DE COMPORTEMENT

Se méfier des répliques éventuelles,
Couper le gaz et l'électricité,
Évacuer les bâtiments, s'en éloigner et se regrouper vers les zones définies au préalable par la municipalité,
Ne pas toucher les fils ou câbles électriques tombés à terre,

Se référer au DICRIM pour plus de conseils de comportement

MESURES À METTRE EN ŒUVRE PAR LA COMMUNE

MESURES DE PROTECTION

Actions	Responsable	Matériel nécessaire	Mise en œuvre	Fait
Trouver des cadres pour armer le PCC	DO		Phase Montée en puissance	
Trouver des bénévoles pour agir sur le terrain	DO		Phase Montée en puissance	
Faire évacuer les bâtiments fragilisés	Responsable de la cellule ERP et population (ou protection)		Phase Mise à l'abri	
Diriger les personnes évacuées vers les zones de regroupement identifiées: zones ouvertes, champs, larges places.	Responsable de la cellule population (ou protection)		Phase Mise à l'abri	
Repérer les lignes électriques tombées ou les conduites de gaz endommagées.	DO		Phase Mise à l'abri	
Si les habitants inquiets évacuent massivement leurs habitations malgré l'absence de risque ne pas s'y opposer, laisser faire			Phase Mise à l'abri	
Faire évacuer <u>tous</u> les bâtiments dès l'arrêt des secousses	Responsable de la cellule ERP et population (ou protection)		Phase Mise à l'abri - En cas de séisme très important ayant occasionné de lourds dégâts	
Faire si possible couper les réseaux	DO		Phase Mise à l'abri - En cas de séisme très important ayant occasionné de lourds dégâts	
Évaluer le bilan humain Localiser les victimes éventuelles	DO		Phase Renseigner les secours	
Évaluer les dégâts Faire le point des bâtiments fragilisés	DO		Phase Renseigner les secours	
Une fois le bilan approximatif réalisé contacter le 18. Ne pas hésiter à aller dans une autre commune pour avoir une liaison téléphonique ou radio	DO		Phase Renseigner les secours	
Assister les blessés en attendant l'arrivée des secouristes. <i>Ne les relever qu'en cas de nécessité absolue.</i>			Phase Secourir	

MESURES DE SOUTIEN A LA POPULATION

Évacuation				
Site Voir « Lieux d'accueil possibles »	Responsable	Personnes à héberger (Nbr)	Matériel nécessaire Voir « matériel logistique »	Ressources pour armement Voir « Personnes ressources »
	Responsable cellule population (ou protection)			

Hébergement				
Site Voir « Lieux d'accueil possibles »	Responsable	Personnes à héberger (Nbr)	Matériel nécessaire Voir « matériel logistique »	Ressources pour armement Voir « Personnes ressources »
À renseigner lors de la gestion de crise, si besoin	Responsable cellule population (ou protection)			

Restauration				
Lieu de restauration Voir « Lieux d'accueil possibles »	Responsable	Personnes à nourrir (Nbr)	Matériel nécessaire Voir « matériel logistique »	Ressources pour armement Voir « Personnes ressources »
À renseigner lors de la gestion de crise, si besoin	Responsable cellule population (ou protection)			

COMPTES RENDUS A LA PRÉFECTURE

Responsable	Mise en œuvre	
Responsable des actions communales	Immédiat	Par téléphone au 06 74 68 81 82 ou au 05 65 56 65 65
	Différé	Par mail à pref-cod-pref65@hautes-pyrenees.gouv.fr en utilisant le point de situation en annexe ou l'outil proposé par la préfecture en cas d'activation du COD (formulaire en ligne)

FICHES OPÉRATIONNELLES RÉPONSE AUX RISQUES TECHNOLOGIQUES

LES FICHES QUI SUIVENT :

- *SONT DES AIDES À LA DÉCISION,*
- *PERMETTENT UN SUIVI EN TEMPS RÉEL DES ACTIONS RÉALISÉES ET A RÉALISER,*
- *SONT ÉVOLUTIVES ET ADAPTABLES EN FONCTION DE CHAQUE ÉVÉNEMENT.*

LA RÉPONSE AUX ÉVÈNEMENTS DOIT ÊTRE ADAPTÉE ET CONÇUE EN FONCTION DE LEURS CARACTÉRISTIQUES.

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

ACTIVATION PSC

OUI

NON

DIFFUSION DES CONSIGNES

DIFFUSION DES CONSIGNES AUX POPULATIONS :

Moyen de diffusion de l'alerte et des consignes	Responsable de l'alerte	Mise en œuvre
<i>Urgence</i>	Téléphone	
	Porte à porte	

MESSAGE DÉLIVRÉ –

Message de la mairie de [COMMUNE]. Un accident de véhicule transportant des matières dangereuses s'est produit sur la commune le [DATE] à [HEURE] sur la commune. Pour votre sécurité, mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche et calfeutrez portes, fenêtres et aérations. Ne fumez pas à proximité de l'événement. Pour plus de conseil de comportement, consultez le DICRIM. Vous pouvez rester informé en écoutant/lisant [MOYEN D'INFORMATION].

CONSEILS DE COMPORTEMENT

*Se conformer aux instructions données par les autorités,
Ne pas fumer, ne pas provoquer d'étincelles, de flammes,
Si un nuage toxique se propage, s'éloigner dans le sens perpendiculaire au vent, et se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche, si possible,
Fermer toutes les ouvertures et les aérations,
Couper la ventilation et la climatisation*

Se référer au DICRIM pour plus de conseils de comportement.

MESURES À METTRE EN ŒUVRE PAR LA COMMUNE

MESURES DE PROTECTION

Actions	Responsable	Matériel nécessaire	Mise en œuvre	Fait
Alerter les élus et les agents du phénomène observé ou prévu	DO			
Préalерter le PCC	DO			
Assurer le suivi météorologique, notamment la direction du vent	DO RAC			
Vérifier la disponibilité et le fonctionnement du matériel communal	Responsable de la cellule logistique (ou soutien)			
Mettre en place des périmètres de sécurité autour des zones dangereuses dans l'attente de l'arrivée des secours	Responsable cellule voirie (ou soutien)			
En relation avec les secours, déterminer les mesures de sauvegarde à mettre en place :	DO			
Alerter la population et les ERP concernés par le risque et diffuser les conseils de comportement adaptés au sinistre	Responsable cellule population (ou protection)			
Procéder à la fermeture des axes menacés par le risque, en lien avec la direction des routes du conseil départemental	Responsable cellule voirie (ou soutien)			
Si la situation nécessite un confinement, assurer de la diffusion des consignes auprès de la population et des ERP concernés	Responsables cellules population et ERP (ou protection)			
Si la situation nécessite une évacuation, définir l'itinéraire à emprunter	Responsable cellule voirie (ou soutien)			
Activer un centre d'accueil en zone sécurisée	Responsable cellule population (ou protection)			
Si la situation nécessite une évacuation, procéder à l'évacuation de la population exposée,	Responsable cellule population (ou protection)			

MESURES DE SOUTIEN A LA POPULATION

Hébergement				
Site Voir « Lieux d'accueil possibles »	Responsable	Personnes à héberger (Nbr)	Matériel nécessaire Voir « matériel logistique »	Ressources pour armement Voir « Personnes ressources »
À renseigner lors de la gestion de crise, si besoin	Responsable cellule population (ou protection)			

Restauration				
Lieu de restauration Voir « Lieux d'accueil possibles »	Responsable	Personnes à nourrir (Nbr)	Matériel nécessaire Voir « matériel logistique »	Ressources pour armement Voir « Personnes ressources »
À renseigner lors de la gestion de crise, si besoin	Responsable cellule population (ou protection)			

COMPTE RENDU A LA PRÉFECTURE		
Responsable	Mise en œuvre	
Responsable des actions communales	Immédiat	Par téléphone au 05 65 56 65 65
	Différé	Par mail à pref-cod-pref65@hautes-pyrenees.gouv.fr en utilisant le point de situation en annexe ou l'outil proposé par la préfecture en cas d'activation du COD (formulaire en ligne)

CHAMP D'APPLICATION DU PPI SEVESO

ACTIVATION PSC

ALERTE

DIFFUSION DE L'ALERTE AUX POPULATIONS :

Moyen de diffusion de l'alerte et des consignes		Responsable de l'alerte	Mise en œuvre
<i>Urgence</i>	Téléphone	DO Responsable(s) cellules population et ERP (ou protection)	→ Utilisé par le maire pour informer et/ou convoquer le poste de commandement communal → Utilisé par l'élu en charge de la diffusion de l'alerte pour alerter et rappeler les consignes de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> • Les responsables de quartier • Les personnes vulnérables • Les établissements vulnérables
		Responsables de quartier	→ Mis en œuvre par les responsables de quartier pour diffuser l'alerte et rappeler les consignes de sécurité, après avoir été sollicités par l'élu en charge de la diffusion de l'alerte, auprès de la population concernée par le risque
	Sirène SAIP	Préfet des Hautes-Pyrénées	Déclenchement à l'initiative du Préfet

MESSAGE D'ALERTE DÉLIVRÉ – Exemple de message qui peut être modifié

Message de la mairie de [NOM DE LA COMMUNE], Un problème est survenu dans l'établissement [NOM DE L'ETABLISSEMENT]. Pour votre sécurité, mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche et calfeutrez portes, fenêtres et aérations jusqu'à nouvel avis (SMS ou porte à porte) Pour plus de conseil de comportement, consultez le DICRIM

CONSEILS DE COMPORTEMENT

*Se mettre en sécurité, rejoindre sans délais un bâtiment,
S'informer sur France Bleu, France Info, Radios locales, France Télévision, les comptes et réseaux sociaux du gouvernement, du Ministère de l'Intérieur, de la Préfecture
Respecter les consignes des autorités,*

*Se confiner Fermer et calfeutrer portes, fenêtres et bouches d'aération Arrêter les systèmes de ventilation ou de climatisation
Ne pas fumer, ne pas provoquer d'étincelle, de flamme
Se référer au DICRIM pour plus de conseils de comportement*

MESURES À METTRE EN ŒUVRE PAR LA COMMUNE

MESURES DE PROTECTION

Actions	Responsable	Matériel nécessaire	Mise en œuvre	Fait
Alerter les élus et les agents du phénomène observé ou prévu	DO			
Préalерter le PCC	DO			
Activer le PCS, mobiliser le PCC si nécessaire et en informer la préfecture	DO			
Vérifier la disponibilité et le fonctionnement du matériel communal	Responsable de la cellule logistique (ou soutien)			
Afficher les conseils de comportement en mairie	RAC			
Informier la population concernée par le risque et rappeler les conseils de comportement	Responsable cellule population (ou protection)			
Informier les personnes vulnérables et procéder et rappeler les conseils de comportement	Responsable cellule population (ou protection)			
Informier les établissements vulnérables et procéder à leur évacuation et rappeler les conseils de comportement	Responsable cellule ERP (ou protection)			
Informier les ERP concernés par le risque et rappeler les conseils de comportement	Responsable cellule ERP (ou protection)			
Annuler et/ou reporter les manifestations si nécessaire, en concertation avec les organisateurs	DO RAC	Arrêté municipal à prévoir		
Procéder à la fermeture des axes pré identifiés dans le PPI Arkéma	Responsable cellule voirie (ou soutien)	Arrêté municipal à prévoir		
Veiller à l'application et au respect des mesures de sauvegarde	DO			

MESURES DE SOUTIEN A LA POPULATION

Hébergement				
Site Voir « Lieux d'accueil possibles »	Responsable	Personnes à héberger (Nbr)	Matériel nécessaire Voir « matériel logistique »	Ressources pour armement Voir « Personnes ressources »
À renseigner lors de la gestion de crise, si besoin	Responsable cellule population (ou protection)			

Restauration				
Lieu de restauration Voir « Lieux d'accueil possibles »	Responsable	Personnes à nourrir (Nbr)	Matériel nécessaire Voir « matériel logistique »	Ressources pour armement Voir « Personnes ressources »
À renseigner lors de la gestion de crise, si besoin	Responsable cellule population (ou protection)			

COMPTE RENDU A LA PRÉFECTURE

Responsable	Mise en œuvre	
Responsable des actions communales	Immédiat	Par téléphone au 05 65 56 65 65
	Différé	Par mail à pref-cod-pref65@hautes-pyrenees.gouv.fr en utilisant le point de situation en annexe ou l'outil proposé par la préfecture en cas d'activation du COD (formulaire en ligne)

DÉLESTAGE ÉLECTRIQUE

ACTIVATION PSC

ALERTE

DIFFUSION DE L'ALERTE AUX POPULATIONS :

Moyen de diffusion de l'alerte et des consignes		Responsable de l'alerte	Mise en œuvre
Prévention, veille	Messagerie électronique et/ou Automate d'alerte, et/ou Application d'information et d'alerte, et/ou Réseaux sociaux.	Directeur des opérations et/ou Responsable de la cellule population (ou protection)	Après l'activation du PCS (J-1), diffusion via tous types de moyens de l'information portant sur le délestage prévu le lendemain.
Prévention, veille	Porte à porte, et/ou Téléphone	Directeur des opérations et/ou Responsable de la cellule population (ou protection) et/ou Responsables de quartier	Après l'activation du PCS (J-1), s'assurer précisément de la réception de l'information portant sur le délestage du lendemain par les personnes vulnérables recensées.

MESSAGE D'ALERTE DÉLIVRÉ – Exemple de message qui peut être modifié

La commune de [NOM DE LA COMMUNE] sera délestée le [DATE], de [CRENEAU]. L'alimentation en électricité sera interrompue durant une période de deux heures environ. Pour votre sécurité, veuillez respecter les conseils de comportement suivants :

CONSEILS DE COMPORTEMENT

Avant le délestage électrique :

- 1- Rendez-vous sur www.coupures-temporaires.enedis.fr et renseignez votre adresse pour vérifier si votre habitation est comprise dans un secteur délesté.
- 2- Prenez soin de charger, avant le créneau de délestage annoncé votre téléphone portable, tablette, ordinateur.

Pendant le délestage électrique :

- 1- Ne prenez pas l'ascenseur,
- 2- En cas de péril imminent, composez le 112,
- 3- Si vous n'arrivez pas à joindre le 112, rejoignez la mairie, le commissariat, la gendarmerie ou le centre de secours le plus proche.

MESURES À METTRE EN ŒUVRE PAR LA COMMUNE

MESURES DE PROTECTION

Actions	Responsable	Mise en œuvre	Observation – Complément d'information	Fait
SAUVEGARDE DE LA POPULATION				
Mettre à jour la liste des personnes vulnérables sur le registre communal consacré à cet effet	DO	Immédiatement	<ul style="list-style-type: none"> Inviter les personnes vulnérables à demander leur inscription (personnes isolées, bénéficiant d'une hospitalisation à domicile, personnes dépendantes...) Cas des patients à haut risque vital (PHRV) qui font l'objet d'un suivi particulier par l'ARS : liste non communiquée aux tiers (confidentialité) ; ces patients pourront être inscrits sur le registre communal à leur initiative. <p>Si d'autres personnes souhaitent s'inscrire sur la liste des PHRV : écrire un mail à la délégation départementale de l'ARS des Hautes-Pyrénées : ars-oc-dd65-direction@ars.sante.fr Une procédure est mise en place par l'ARS pour permettre l'enregistrement de ces personnes prioritaires.</p>	
Inviter toutes les personnes souffrant de pathologies nécessitant des installations électriques à se tourner par anticipation vers leur fournisseur d'équipements et vers les équipes de soins qui les accompagnent.	DO	Immédiatement		
Identifier les sites de repli dotés de groupes électrogènes et en informer la population	Responsable cellule population (ou protection)	Immédiatement		
Activer le plan communal de sauvegarde à j-1 et le jour J	DO	Délestage J-1 et les jours de délestage		
LES COMMUNES DOTÉES DE POLICE MUNICIPALE				
Engager les polices municipales pour participer à la gestion de la circulation et la sécurisation des divers sites.	DO	Délestage J-1		
LES COMMUNICATIONS				
Identifier, dans la commune, des usagers utilisant encore des lignes traditionnelles	Responsable cellule logistique (ou soutien)	Dès que possible	Ces lignes continueront à fonctionner pendant les délestages et pourront éventuellement, avec accord du propriétaire de la ligne,	

Orange ("fil de cuivre")			être utilisées en cas d'urgence. Ces précisions seront notées dans le plan communal de sauvegarde.	
LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC				
Prévenir les situations dégradées si délestage	Responsable cellule ERP (ou protection)	Dès que possible	Des plans de prévention situationnelle intégrant des mesures de sécurité passives et de sécurisation de sites, bâtiments public, commerces devront être préparés, en cas de fermeture	
S'assurer auprès des exploitants d'ERP de la prise en compte des mesures de sécurité	Responsable cellule ERP (ou protection)	Dès que possible	Les exploitants des établissements recevant du public devront s'assurer des bonnes conditions d'évacuation de leurs établissements, limitant l'effet panique, le personnel chargé de faciliter cette évacuation devant être de nouveau sensibilisé sur leur rôle.	
LES MOYENS DE REDONDANCE ÉLECTRIQUE				
Vérifier un bon fonctionnement des équipements permettant une redondance électrique (groupe électrogènes...)	Responsable cellule logistique (ou soutien)	Dès que possible	Ce fonctionnement devra s'opérer sur plusieurs heures (2 à 3h).	
S'assurer des capacités opérationnelles à faire remplir les cuves par les sociétés dédiées dans un délai raisonnable	Responsable cellule logistique (ou soutien)	Dès que possible		
LE MILIEU SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE				
Désigner un référent délestage (joignable sur un numéro de portable)	Responsable cellule ERP (ou protection)	Dès que possible		
Communiquer ce référent à l'éducation nationale par mail en indiquant pour quel établissement scolaire et commune ce référent est désigné.	Responsable cellule ERP (ou protection)	Dès que possible	L'adresse mail suivante doit être utilisée : deos65@ac-toulouse.fr	
Porter une attention particulière à tout ce qui concerne le périscolaire (cantines, garderies, centres de loisirs...) relevant de la compétence communale	Responsable cellule ERP (ou protection)	Délestage J-1	Mettre en cohérence les mesures adoptées avec les modalités issues du délestage.	
SAUVEGARDE DES USAGERS				

Inviter les opérateurs utilisant des installations électriques dont l'arrêt pourrait entraîner des difficultés pour le grand public à anticiper des coupures d'électricité pour s'assurer de la mise en sécurité des personnes	Responsable cellule ERP (ou protection)	A faire les jours de délestage	Cela concerne, entre autres, les exploitants de remontées mécaniques qui devront s'assurer que les usagers ne restent pas bloqués si une mesure de délestage devait avoir lieu sur le domaine skiable en se connectant sur : https://www.monecowatt.fr/ et https://coupures-temporaires.enedis.fr	
Prendre attache avec ces gestionnaires afin de vous assurer que les mesures appropriées soient adoptées	Responsable cellule ERP (ou protection)	A faire les jours de délestage	Cela concerne, entre autres, les exploitants de remontées mécaniques qui devront s'assurer que les usagers ne restent pas bloqués si une mesure de délestage devait avoir lieu sur le domaine skiable en se connectant sur : https://www.monecowatt.fr/ et https://coupures-temporaires.enedis.fr	
Prévoir une présence physique en mairie en capacité de relayer l'alerte aux services de secours pendant la durée du délestage.	DO	A faire les jours de délestage		
LES COMMUNES DOTÉES DE POLICE MUNICIPALE				
Vérifier le bon fonctionnement de la conférence interopérabilité conf 102.	DO	Immédiate		

MESURES DE SOUTIEN A LA POPULATION**Accueil physique sur la commune en cas de délestage**

Site	Responsable	Adresse	Numéro de téléphone	Observations
Mairie				
Commissariat de police municipale				
Caserne de sapeur-pompiers				
Brigade de gendarmerie				

Lignes traditionnelles Orange « fil de cuivre » sur la commune utilisable en cas de délestage

Nom, prénom	Adresse	Numéro de téléphone	Quartier/hameau/zone voir « la cartographie de l'alerte »	Observations

COMPTES RENDUS A LA PRÉFECTURE		
Responsable	Mise en œuvre	
Responsable des actions communales	Immédiat	Par téléphone au 05 65 56 65 65
	Différé	Par mail à pref-cod-pref65@hautes-pyrenees.gouv.fr en utilisant le point de situation en annexe ou l'outil proposé par la préfecture en cas d'activation du COD (formulaire en ligne)

FICHES ORGANISATIONNELLES

Accusé de réception en préfecture
065-216502583-20260622-2026-187-AR
Date de télétransmission : 22/06/2026
Date de réception préfecture : 22/06/2026

ORGANISER LE POSTE COMMUNAL DE COMMANDEMENT

Localisation et organisation du PCC

Lieu du Poste de commandement communal	
Adresse	

Matériel informatique nécessaire	
Matériel de communication nécessaire	
Matériel logistique nécessaire	

Cellule « Lieux publics - ERP »

Localisation	
Matériel nécessaire au fonctionnement	

Cellule « Population »

Localisation	
Matériel nécessaire au fonctionnement	

Cellule « Voirie »

Localisation	
Matériel nécessaire au fonctionnement	

Cellule « Voirie »

Localisation	
Matériel nécessaire au fonctionnement	

ORGANISER UNE ÉVACUATION

Étape 1	PRÉPARATION ET DÉCISION D'ÉVACUATION			
Actions	Responsable	Matériel nécessaire	Mise en œuvre	Fait
Surveiller l'évolution du phénomène et ses impacts sur les enjeux	DO RAC			
Solliciter l'expertise des services spécialisés pour analyser le phénomène et ses évolutions	DO			
Déterminer le secteur impacté par le phénomène	DO			
Informar la population concernée par le risque et demander la préparation du kit d'urgence	Responsable cellule population (ou protection)			
Identifier les personnes vulnérables concernées par le risque afin d'anticiper l'accompagnement nécessaire à leur évacuation	Responsable cellule population (ou protection)			

Évaluer le nombre de personnes à évacuer	Responsable cellule population (ou protection)			
Anticiper une temporisation et une priorisation de l'évacuation afin d'éviter les effets de panique et d'embouteillage lors de la mise en œuvre	Responsable cellule population (ou protection) Responsable cellule voirie (ou soutien)			
Confirmer la disponibilité et la viabilité des lieux de regroupement pré-identifiés en cas d'évacuation	Responsable cellule voirie (ou soutien)			
Réaliser des patrouilles pour vérifier ou mettre en place la signalisation d'évacuation	Responsable cellule voirie (ou soutien)			
Pré-activer les centres d'accueil	Responsable cellule population (ou protection)			
Préparer un arrêté portant décision d'évacuation du secteur concerné par le risque	RAC	Arrêté municipal portant décision d'évacuation		
Décider l'évacuation après avis des services spécialisés	DO			

Étape 2		MISE EN ŒUVRE DE L'ÉVACUATION			
Actions	Responsable	Matériel nécessaire	Mise en œuvre	Fait	
Prendre l'arrêté portant décision d'évacuation du secteur concerné par le risque	DO	Arrêté municipal portant décision d'évacuation			
Rendre compte au préfet de la décision d'évacuation	DO				
Activer le(s) centre(s) d'accueil pré-identifiés	Responsable cellule population (ou protection)		Solliciter les personnes ressources		
Informar la population concernée par le risque de la décision d'évacuation et rappeler les conseils de comportement, notamment les axes d'évacuation à emprunter	Responsable cellule population (ou protection)				
Désigner des personnes relai sur le terrain en charge de procéder à l'évacuation des populations concernées et de veiller à sa bonne mise en œuvre	Responsable cellule population (ou protection)		Solliciter les responsables de quartier		
Temporiser et prioriser l'évacuation pour éviter les mouvements de panique et les embouteillages	Responsable cellule population (ou protection)		En lien avec les responsables de quartier		
Déterminer les moyens nécessaires pour la mise en œuvre de l'évacuation des populations concernées	Responsable cellule logistique (ou soutien)				
Réquisitionner, si nécessaire, des moyens de transports pour procéder à l'évacuation des populations concernées	DO				
Solliciter, si nécessaire les associations agréées de Sécurité Civile pour soutien matériel et humain	DO		La liste figure		
Vérifier l'évacuation effective de chaque habitation et établissement dans la zone délimitée	Responsable cellule population (ou protection)		Solliciter les responsables de quartier		
Recenser les personnes refusant l'évacuation	Responsable cellule population (ou protection)				
Faire signer une décharge aux personnes refusant l'évacuation et rendre compte au	DO				

procureur de la République				
Diriger les personnes évacuées vers les centres d'accueil	Responsable cellule voirie (ou soutien)			

Étape 3		SÉCURISATION SUITE A UNE ÉVACUATION			
Actions	Responsable	Matériel nécessaire	Mise en œuvre	Fait	
Maintenir l'activité du centre d'accueil pour les personnes évacuées.	Responsable cellule population (ou protection)				
Mettre en place des périmètres de sécurité autour des secteurs évacués	DO				
Communiquer les secteurs évacués à la Gendarmerie pour qu'elle effectue des patrouilles de sécurité	RAC				
Suivre l'évolution du phénomène	PCC				

Étape 4		LEVÉE DES DISPOSITIONS SUITE A UNE ÉVACUATION			
Actions	Responsable	Matériel nécessaire	Mise en œuvre	Fait	
Lever les mesures portant sur l'évacuation et sur les interdictions de circulation après avis des services spécialisés	DO	Arrêté municipal			
Procéder à des patrouilles de reconnaissance et procéder au bilan des dégâts sur la commune	DO				
Coordonner l'action et le soutien aux sinistrés par les bénévoles	Responsable logistique (ou soutien)				
Aider les sinistrés suivant l'étendue des dégâts portée sur leurs biens	Responsable cellule population (ou protection)		Relogement, rétablissement des réseaux, assistance médico-psychologique...		
Nettoyer les voiries et bâtiments communaux					
Solliciter la direction des routes du conseil départemental pour procéder au nettoyage de la voirie départementale					

Étape 4	LEVÉE DES DISPOSITIONS SUITE A UNE ÉVACUATION			
Procéder à une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle auprès de l'État				
Soutenir administrativement les sinistrés				

ORGANISER UN CENTRE D'ACCUEIL ET/OU D'HÉBERGEMENT

ACCUEIL LES SINISTRÉS OU LES ÉVACUÉS				
Actions	Responsable	Matériel nécessaire	Mise en œuvre	Fait
Identifier un lieu adapté suivant le nombre de personnes sinistrées ou évacuées			Cf tableau « Lieux d'accueil ou de regroupement de la population »	
Solliciter les personnes ressources pour armer le centre d'accueil			Cf tableau « Personnes ressources pour armer le centre d'accueil et de regroupement »	
Organiser un espace « secrétariat d'accueil » afin de pouvoir procéder au recensement des personnes accueillies		Table, chaise, registre Lieux d'accueil, ordinateur, téléphone...		
Organiser un espace « accueil » destiné aux personnes accueillies en disposant tables et chaises		Tables, chaises, bancs, couvertures, bouilloire, micro-ondes, jeux pour enfants...		
Organiser, si nécessaire, un espace « hébergement » dans lequel peuvent être mis en place des lits de camp		Couvertures, lits de camp...		
Organiser un espace « secrétariat de sortie » pour procéder au recensement des personnes quittant le centre d'accueil		Table, chaise, registre Lieux d'accueil, ordinateur, téléphone...		
Mettre en place une signalisation pour délimiter les espaces				
Organiser, si nécessaire, le ravitaillement (eau, nécessaire pour les nourrissons, nourriture)		Eau, nourriture, nécessaire pour nourrissons		
Solliciter, si nécessaire, les associations agréées de sécurité civile pour apporter un soutien humain et matériel			Cf « annuaire de crise »	
Accompagner les sinistrés ou évacués dans la recherche de solutions pour la phase post-crise			- Retour à domicile (si les conditions le permettent) - Hébergement chez l'habitant (famille, amis, bénévoles) - Hébergement hôtelier (gîtes, campings...)	

ANNEXES

MODÈLE MAIN COURANTE

Évènement / secrétariat / responsable logistique : matériel réquisitionné et emprunté...

HEURE DE SURVENUE	ORIGINE	DEMANDE	SUITE	HEURE RÉALISATION DE L'ACTION	OBSERVATIONS

POINT DE SITUATION

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Fiche de remontées d'informations en direction de la préfecture

Cette fiche doit être transmise par mail aux adresses suivantes

pref-defense-protection-civile@hautes-pyrenees.gouv.fr

cod-pref65@hautes-pyrenees.gouv.fr

En fonction des crises, la préfecture peut activer un lien internet permettant de compléter la présente fiche en ligne. Ce lien est communiqué sur l'adresse mail de la mairie après information des maires sur leurs téléphones.

1	Point de situation n°			
	Heure de mise à jour des informations			
	NOM DE LA COMMUNE			
	Arrondissement			
	Commune impactée par l'événement	<table border="1"><tr><td>Oui</td><td>Non</td></tr></table>	Oui	Non
Oui	Non			
	Date de l'activation du PCS			
	Heure de l'activation du PCS			

2	Description de la situation

3	Actions engagées (alerte des populations, mobilisation des services, ouverture de salles...)

4	Difficultés rencontrées

5	Anticipation (évolution prévisible de la situation)

6	Expression de besoins (La mise en œuvre du plan communal de sauvegarde demeure de la responsabilité du maire. Toutefois, en cas de nécessité, les services de l'État participeront à la recherche de solutions.)

7	Autres informations relatives à la situation (nombre de personnes prises en charge...)

8 Contacts (rappeler ici les numéros de téléphone et adresses mail de contact utilisés pendant la gestion de l'événement)	
Qui ?	Coordonnées

MODÈLE D'ARRÊTÉ DE RÉQUISITION

Le maire de la commune de **[NOM DE LA COMMUNE]**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2212-2,

Considérant : **[Préciser la nature de l'événement]**

survenu le **[DATE]** à **[HEURE]** heures

Considérant qu'il est nécessaire de doter la commune des moyens nécessaires pour répondre à ses obligations.

Vu l'urgence : **[Expliciter le plus possible]**,

ARRÊTE

Article 1er : L'entreprise **[NOM DE L'ENTREPRISE]** est réquisitionnée avec les moyens en personnel et en matériel dont elle dispose en vue d'exécuter la mission (préciser la nature, le lieu de la prestation....) nécessaires au rétablissement de l'ordre public.

Article 2 : préciser toute indication utile à la bonne exécution de la réquisition et en particulier les noms, prénoms, qualité et fonction de l'autorité habilitée à constater le service fait.

Article 3 : La réquisition est exécutoire dès réception du présent ordre **[Préciser la durée ou la date de fin]**

Article 4 : [le requis] sera indemnisé dans la limite de la compensation des frais directs, matériels et certains résultant de l'application du présent arrêté, ou en fonction du prix commercial normal et licite de la prestation, sans considération de profit, lorsque la prestation requise est de même nature que celles habituellement fournies par l'entreprise à la clientèle, conformément aux conditions prévues par l'article L.2215-1 du code général des collectivités territoriales.

Dans les conditions prévues au code de justice administrative, le tribunal administratif pourra accorder au requis, à sa demande, une provision couvrant tout ou partie de l'indemnité à venir.

Article 5 : À défaut d'exécution du présent ordre de réquisition, il pourra être procédé à son exécution d'office. La personne requise s'expose aux sanctions pénales ou administratives prévues à l'article L.2215-1 4° du code général des collectivités territoriales.39

Article 6 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans les deux mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Article 7 : Le présent ordre de réquisition sera notifié à M. **[NOM DU RESPONSABLE DE L'ENTREPRISE]**. Son ampliation sera affichée à la mairie de **[NOM DE LA COMMUNE]** et transmise à M. le Préfet.

Article 8 (exécution) : Le commissaire de police ou le commandant de la brigade de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à **[NOM DE LA COMMUNE]**, le.....

Le Maire

Accusé de réception en préfecture
065-216502583-20260622-2026-187-AR
Date de télétransmission : 22/06/2026
Date de réception préfecture : 22/06/2026

MODÈLE D'ARRÊTÉ DE CIRCULATION

Le Maire de la commune de **[NOM DE LA COMMUNE]**

VU les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Voirie Routière,

Considérant : [Préciser la nature de l'événement]

survenu le **[DATE]** à **[HEURE]** heures

Considérant que [Préciser le risque] constitue un danger pour la sécurité publique ;

ARRÊTÉ

Article 1er : L'accès à la voie communale **[Préciser le nom ou le numéro de la rue]** est interdit jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 : Les riverains de la voie devront laisser leur véhicule en stationnement devant les barrières interdisant l'accès à la portion de voie endommagée.)

Article 3 : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché à proximité des barrières interdisant l'accès à la route et un exemplaire sera remis à chacune des personnes directement concernées (riverains de la voie).

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ainsi que toute force de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Copie du présent arrêté sera adressée à:

- Préfet du Département
- Commandant de la Brigade de Gendarmerie / Directeur départemental de la sécurité publique
- Président du Conseil Départemental
- Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours

Pour exécution chacun en ce qui les concerne.

Fait à **[NOM DE LA COMMUNE]**, le.....

Le Maire

ARRÊTE MUNICIPAL PORTANT INJONCTION D'ÉVACUATION EN RAISON D'UN PÉRIL GRAVE PRÉSENTÉ PAR UN RISQUE NATUREL OU TECHNOLOGIQUE

Le Maire de la commune de **[NOM DE LA COMMUNE]**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2-5 et L 2212-4;

Vu le rapport dressé par **[Préciser le nom du service expert]** (ex : *Le BRGM ou autre cabinet d'étude spécialisé*) ;

Considérant le risque **[Préciser le risque]** (ex : *d'éboulement de rochers depuis la falaise*) ;

Considérant le grave danger encouru par les occupants des habitations situées **[Préciser le secteur concerné]** (ex : *à l'aplomb de cette falaise au lieu-dit ...*)

Considérant l'extrême urgence à prendre des mesures de sûreté pour garantir la sécurité des populations concernées ;

Considérant que l'état de péril a été explicitement reconnu par **[Préciser le nom du service expert]** dans les conclusions de son rapport ;

ARRETE

Article 1 : L'occupation des maisons ci-après désignées est provisoirement interdite dans le cadre de la sauvegarde des personnes :

[Insérer liste mentionnant adresse et nom des personnes concernées]

Article 2 : Les dispositions ci-dessus sont immédiatement applicables et resteront en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et transmis à M. le Procureur de la République ainsi qu'à M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie des Hautes-Pyrénées.

Article 4 : Cet arrêté sera notifié aux propriétaires et aux locataires des habitations sus-visées pour exécution, lesquels s'assureront, dans la mesure du possible, de la mise en conservation des biens leur appartenant.

Fait à....., le.....

Le Maire

EXERCICE COMMUNAL

Préparation et déroulement

L'élaboration d'un exercice communal permet à chacun de mettre en pratique le Plan Communal de Sauvegarde et de se familiariser avec son rôle et sa mission. Par la même occasion, l'exercice permet de mettre en lumière les actions à améliorer et ce qui fait défaut. Un exercice peut associer théorie et/ou intervention sur le terrain, il peut donc être partiel.

La commune peut mettre en place 3 types d'exercices :

- Les études de cas : le maire réunit quelques personnes dans une salle de réunion pour élaborer de manière collective des réponses à une situation d'urgence envisagée dans le PCS.

Exemple : une zone de la commune est inondée, comment réagir ? Qui intervient ?

- Les exercices partiels : le maire et les membres du PCC se réunissent dans une salle prévue pour le PCC et d'autres moyen pour évaluer le délai réel de mise en œuvre des actions.

Exemple : une zone de la commune est inondée, évaluer la mise en place du PCS, les délais de son rassemblement, vérifier suivi main courante, délais des demandes des moyens, tester la procédure d'alerte.

- Les exercices généraux : tous les membres du PCC déploient des moyens importants pour mettre en œuvre l'ensemble du dispositif du PCS y compris les moyens prévus sur le terrain.

Exemple : une zone de la commune est inondée, tester le fonctionnement du PCC, tester les procédures d'alerte, tester la procédure d'évacuation, tester la prise en charge de la population et l'ouverture des lieux d'hébergement prévus.

Planification d'exercice

DATE	THÈME & NATURE DE L'EXERCICE	OBSERVATION

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ARS : Agence Régionale de la Santé
COD : Centre Opérationnel Départemental
COS : Commandant des Opérations de Secours
DDT : Direction Départementale des Territoires
DDETSPP : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DDRM : Dossier Départemental des Risques Majeurs
DICRIM : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
DO : Directeur des Opérations
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
ORSEC : Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
PPI : Plan Particulier d'Intervention
PPMS : Plan Particulier de Mise en Sécurité
PPR(N) : Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles
PPRT : Plan de Prévention des Risques Technologiques
PCC : Poste de Commandement Communal
PCO : Poste de Commandement Opérationnel
PCS : Plan Communal de Sauvegarde
PICS : Plan InterCommunal de Sauvegarde
RAC : Responsable des Actions Communales
RCSC : Réserve Communale de Sécurité Civile
SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours
SIDPC : Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

ANNEXE I - LISTE DES ERP

NOM COMMUNE	NOM DE L'ETABLISSEMENT	Activité ou nombre de places en chambres	TYPE	CAT.
LANNEMEZAN	ESAT du plateau - foyer d'hébergement	Etablissements d'enseignement avec internat	J	5
LANNEMEZAN	C.A.T Parc attraction et loisir (hôpital)		PA	3
LANNEMEZAN	Centre hospitalier spécialisé (Bât 18 centre médico chirurgical)	(S=66) Soins avec hébergement	U	4
LANNEMEZAN	Centre hospitalier spécialisé (centre d' alcoologie)	(S=20) Traitement médicaux soins	U	4
LANNEMEZAN	Centre hospitalier spécialisé (Crèche)	Crèche	R	4
LANNEMEZAN	Centre hospitalier spécialisé (Halle de sport)	Salle à dominante sportive	X	3
LANNEMEZAN	Centre hospitalier spécialisé (Pavillon 1)	(S=24) Soins psychiatriques et consultations	U	4
LANNEMEZAN	Centre hospitalier spécialisé (Pavillon 10 et 11)	(S=92) Soins psychiatrique	U	4
LANNEMEZAN	Centre hospitalier spécialisé (Pavillon 12 à 15) (père))	(S=174) Soins avec hébergement	U	3
	Centre hospitalier spécialisé (Pavillon 13)		U	4
LANNEMEZAN	Centre hospitalier spécialisé (Pavillon 16)	(S=9) Soins et bureaux	U	5
LANNEMEZAN	Centre hospitalier spécialisé (Pavillon 17 bât principal)	(S=12) Soins	U	5
LANNEMEZAN	Centre hospitalier spécialisé (Pavillon 17 module A)	(S=8) Soins	U	5
LANNEMEZAN	Centre hospitalier spécialisé (Pavillon 17 module B)	(S=10) Soins	U	5
LANNEMEZAN	Centre hospitalier spécialisé (Pavillon 17 module C)	(S=10) Soins	U	5
LANNEMEZAN	Centre hospitalier spécialisé (Pavillon 17 module D)	(S=8) Soins	U	5
LANNEMEZAN	Centre hospitalier spécialisé (Pavillon 3)	(S=94) Local de détente	U	4
LANNEMEZAN	Centre hospitalier spécialisé (Pavillon 4)	(S=42) Etablissement de soin	U	4
LANNEMEZAN	Centre hospitalier spécialisé (Pavillon 5 à 9)	(S=97) Soins avec hébergement	U	4
LANNEMEZAN	Centre hospitalier spécialisé (Pavillon 5 et 6)	(S=24) Soins avec hébergement	U	4
LANNEMEZAN	Centre hospitalier spécialisé (Pavillon 9)	(S=20) Soins avec hébergement	U	4
LANNEMEZAN	Centre hospitalier spécialisé (salle de conférences)	Salle de projection	L	4
LANNEMEZAN	Batiment 20 USLD		U	4
LANNEMEZAN	Batiment 38 Salle de sport et cinéma	Cinéma	L	3
LANNEMEZAN	Collège Gaston Fébus (Bat. Externat)	Enseignement général	R	3
LANNEMEZAN	Collège Gaston Fébus (Bat.demi pension)	Restauration	R	3
LANNEMEZAN	Espace du Nébouzan	Sportive	X	3

Accusé de réception en préfecture
065 216502503-20260622-2026_107-AR
Date de télétransmission : 22/06/2026
Date de réception préfecture : 22/06/2026

LANNEMEZAN	Gymnase	Sportive	X	3
LANNEMEZAN	Halte garderie	Garderie d'enfants en bas âge	R	5
LANNEMEZAN	Hôtel restaurant La Demi Lune C.A.T de Lannemezan	(S=68)Hôtellerie restaurant	O	5
LANNEMEZAN	LIDL	Vente	M	3
LANNEMEZAN	Lycée Michelet (Bat. A)	Enseignement Secondaire	R	4
LANNEMEZAN	Lycée Michelet (Bat.B et foyer)	Enseignement Secondaire	R	4
LANNEMEZAN	Lycée Michelet (Bat.Résidence)	(S=74)Enseignement secondaire	R	4
LANNEMEZAN	Magasin Chausséa	Vente chaussures	M	3
LANNEMEZAN	Magasin Carrefour	Supermarché	M	2
LANNEMEZAN	Magasin Défimode	Vente	M	3
LANNEMEZAN	Magasin King Jouet	Vente jouet	M	3
LANNEMEZAN	Maison de retraite EHPAD	(S=60) Maison retraite	J	4
LANNEMEZAN	Maison d'enfants St Joseph	(S=19) Hébergement et éducation	R	5
LANNEMEZAN	Monoprix	Supermarché	M	2
LANNEMEZAN	Centre aquatique	Centre nautique	X	4
LANNEMEZAN	Salle des fêtes	Multiples	L	2
LANNEMEZAN	Stade municipal François SARRAT	Stade Rugby	PA	4
LANNEMEZAN	Magasin YSATIS	Coiffure	M	5
LANNEMEZAN	Magasin Générale d'optique	Vente	M	5
LANNEMEZAN	Magasin GROUPAMA	Assurance	M	5
LANNEMEZAN	Magasin PULSAT	Vente	M	5
LANNEMEZAN	Magasin ZOOMALIA	Vente	M	5
LANNEMEZAN	Magasin Marie BLACHERE	Vente	M	5
LANNEMEZAN	Magasin Mangeons frais	Vente	M	5
LANNEMEZAN	Magasin AFFLELOU	Vente	M	5
LANNEMEZAN	Magasin GIFI	Vente	M	2
LANNEMEZAN	Magasin la Halle aux vetements	Vente	M	4
LANNEMEZAN	Magasin Point S	Vente	M	5
LANNEMEZAN	Salle de musculation	Salle de sport	X	5
LANNEMEZAN	BOWLING	Salle de jeux	X	5

Accusé de réception en préfecture
065-216502583-20260622-2026-187-AR
Date de télétransmission : 22/06/2026
Date de réception préfecture : 22/06/2026

LANNEMEZAN	Magasin DISTRICENTER	Vente	M	2
LANNEMEZAN	Magasin BRICORAMA	Vente bricolage	M	2
LANNEMEZAN	Mc DONALD'S	Restauration	N	4
LANNEMEZAN	Scanner	Etablissement de Soins	U	4
LANNEMEZAN	Magasin Gamm Vert	Vente - jardinerie	M	2
LANNEMEZAN	Magasin Intersport	Vente - Sport	M	2
LANNEMEZAN	Centre Jean-Marie LARRIEU	Enseignement jeunes inadaptés	RJ	5
LANNEMEZAN	Le grand RIO	Cinéma	L LN	3
LANNEMEZAN	La route des savoirs	Médiathèque	S	5

ANNEXE II – PERSONNES VULNERABLES

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	ADRESSE	TELEPHONE	sexe	AGE	ACCUSE DE RECEPTION EXPEDIE LE
ALBALAT/BAT	Monique	08/03/47	Cité des bans (bat c)	06 79 33 26 67	F	77	12/04/24 OK
ANDUIX	Odile	24/09/38	676, rue du 4 septembre	06 19 38 31 35	F	86	12/04/24 OK
BAI	Paulette	07/03/30	294, rue des Moulins	05 62 98 00 84	F	94	17/04/24 Chez fille
BACQUÉ	Paulette	05/07/39	131, impasse du Lac	05 62 98 32 19	F	85	17/04/24 OK
BAZIN	Joseph et Yvette	21/02/36	156, rue des petits champs	05 62 98 00 90	H F	88	07/12/22 OK
BENMABROUK	Maryse	1938	49, rue des résidants	06 64 55 71 27	F	86	24/04/24 ok
BIEFFEILH	Anne- Marie		544, rue de la Lande	06 76 44 53 61	F		17/04/24 OK
BODVIN	Jules et Gilberte	1938 1939	72, impasse du hourquet	05 62 40 20 08 Famille loin	H F		27/06/23 OK

CASTERAN	Maurice et Nicole	29/04/47	271, rue du padouen	05 62 98 26 04	H F		07/12/22 OK
CAZALAS	Jacqueline	12/11/48	42, rue Voltaire	05 62 98 38 94	F	76	17/04/24 OK
CHAUBEYRE	Josèphe	04/07/38	371, bld des tilleuls	06 82 02 17 94	F		12/12/22 OK
CORBION	Pierre	07/07/37	27, chemin de piquegrue	05 62 50 16 15	H		12/12/22 OK
COURCELLE	Carmen	16/08/34	230, rue pasteur 1 ^{er} étage pg, E3	06 88 63 88 77 06 70 19 34 33 F	F		23/08/23 OK
DASQUE	Luce	13/05/34	187, rue du Maréchal Juin	05 62 98 08 22	F	90	17/04/24 OK
DASTE	Paulette	22/08/40	903, rue Georges Clémenceau	06 83 51 93 61	F	84	17/04/24 OK
DEBATTISTA	Jean	04/04/30	626, rue de la lande	05 62 98 51 30	H	94	12/04/24 OK
DUBARRY	Amédée Marguerite	08/06/47	39 rue Alsace Lorraine	09 52 62 65 26 06 75 75 59 60	H F	77	12/04/24 OK
DUMAS	Daniel	15/09/42	213, rue Bellevue	05 62 98 02 73	H	84	12/04/24 OK
DUPONT	Albert et Monique	05/06/33	26, impasse des vallées	06 62 98 22 02	H F		12/12/22 OK
DUPUY	J-Claude et Aline	22/02/38	32, rue des étriers	05 62 98 17 39	H F		07/12/22 OK

GALAN	Jeanne	26/07/25	611, route de Galan	05 62 98 01 57	F	99	17/0424 OK
GALIN	Georges Léonie	18/010/34	72, rue de la cité scolaire	05 62 98 20 98	H F	90	12/04/24 OK
GIBRAC	Marcelle	23/10/36	61, rue des aulnes	05 62 98 19 49	F	88	12/04/24 OK
HANOCQ	Jeannine	08/07/37	98, rue du Bassia	09 80 53 36 07	F	87	12/04/24 REPONDEUR
HARTANE	Arlette	12/10/34	190, rue des aulnes	05 62 98 23 31	F	90	12/04/24 OK
HUCHET	Georgette	18/05/29	39, impasses Saint-Jean	05 62 98 12 46	F	95	12/04/24 OK
LACROIX	Gaby	09/08/24	49, rue du maréchal juin	05 62 98 06 80 Vit chez fils	H		27/06/23 VB
LANGLOIS	Régine	1955	59, rue de la terrasse (p14)	06 88 62 72 61	F		17/04/24 OK
LASSALE	Nadine	06/05/37	440, rue de la galave	06 87 35 48 28 06 17 06 73 86 F	F		26/01/23 OK
LASSUS	Léon et Georgette	23/04/31	72, chemin des bandouliers	05 62 98 00 83	H F		26/01/23 OK
LAVIT Pas de famille	Marie- Paule	21/08/36	20, rue Jean-Jacques Rousseau	05 62 50 13 96 GASTO Sylvie 06 45 88 08 73	F		17/04/24 OK

LOUSTOT	Sauveur	05/05/31	26, rue des artistes	05 62 98 29 94	H		26/01/23 OK
LUSSAN	Arlette	09/12/38	362, rue bellevue	05 62 40 25 76	F		26/01/23 REPONDEUR
MALAPLATE	Marie-José Rose	30/07/29	201, rue Georges Clemenceau	05 62 98 09 35			OK
MORO	Blanche	1935	159, route de la Barthe	05 62 98 18 64	F	89	12/04/24 OK
MR TOUZET Mme POMMIES		09/09/71 18/06/53	27, résidence du lac	07 71 94 42 34 06 41 42 33 90	H F		27/06/23 OK
MUR MUR	Joseph Joseph		117, rue Piquegrue	05 62 98 08 21 06 82 19 52 34	H		17/04/24 OK
NAUDIN	Irène	25/04/31	230, rue pasteur RDC Bellevue esc B	05 62 40 29 71	F	93	17/04/24 OK
NOUVEL	Ginette	03/02/49	215, rue Thiers	05 62 98 38 92	F	75	12/04/24 OK
OVIN	José		189, route de la Barthe	06 07 65 44 00 06 08 60 42 02 (neveu)	H		27/06/23 OK NEVEU
OZON	Jean Annie	03/04/42	49, chemin du Carrerot de Blasy	05 62 98 52 48	H F	84	12/04/24 OK

PAILHé	Julia	10/05/31	70, rue du Pic d'Aubert	05 62 98 19 07	F	93	17/04/24 OK
PEYCHOU	Claude et M-Claude	05/06/51	782, rue des moulins	05 62 98 33 82	H F		26/01/23 OK
PINAR		19/08/35	229, rue du pic du midi	05 62 98 16 98	H F	89	12/04/24 OK
PLAISANT	Mauricette	16/10/50	83, rue Thiers. 1 ^{er} étage. Numéro 1	06 58 06 62 60	F	74	17/04/24 OK
POUIL	Nicole	24/11/48	126, rue Voltaire	05 67 47 42 25	F	76	17/04/24 OK
PRADAL	Lucie	04/06/40	109 rue du Prat Darré	05 62 98 23 04	F H	84	OK
QUINTAS	Francine	05/11/57	514, rue du 4 septembre	06 73 02 28 65 06 72 04 93 25	F		27/06/23 OK
RECALT	Anna	28/05/42	158, rue de la cité des familles	05 62 39 54 77	F		31/01/23 OK
RIOS-GONI	Pierre		228, rue Carnot	05 62 98 47 06	H		17/04/24 OK
SABATHIER	Françoise	28/11/34	71, allée des Bocage	05 62 98 10 48	F	90	17/04/24 OK
Salmon	Alice	28/07/35	49 rue Maréchal juin	05 62 40 26 60 06 19 13 16 55	F	89	ok
SANTAMAIRIA	Danielle	30/10/43	405, rue des résistants	05 62 98 29 15	F		OK

SAVRE	Maryse		998, rue Georges Clémenceau	05 62 98 10 05 07 89 02 71 16 f	F		07/08/24 OK
SECHERESSE (523	Renée	05/03/22	85, allée du Bocage	05 62 40 20 11	F	102	17/04/24 OK
SERY	Christiane	21/04/35	21, passage des Platanes	05 62 39 38 64 07 86 15 75 87 F	F	89	17/04/24 OK
SOLLE	Rosa	05/09/43	314, rue de la paix	05 62 98 47 48	F	83	12/04/24 OK
SOUBAYROL	Raymonde	10/03/42	298, rue carnot	05 62 98 26 92	F		12/12/22
VAUTHEY	Yvette	30/12/30	25, rue du square	05 62 50 17 92	F		26/01/23 OK

ANNEXE III – LISTE AGENTS MUNICIPAUX

Agents de la Caisse des écoles			
NOM	Prénom	Adresse	VILLE
ABADIE	Isabelle	107 Rue Michelet	65300 LANNEMEZAN
AGOSTINI	Agnès	LA CARRERE	32140 PANASSAC
BAYLERE	Chrystelle	120 Chemin du Sarrat	65130 CAPVERN
BELAIR	Fabien	13 B Av du Maquis de Payoll	65000 TARBES
BIEFFEILH	Laetitia		65130 BENQUE
BRANIA	Marie-christine	110 Rue des Ecoles	65300 LANNEMEZAN
CAMACHO	Milagro	105 Impasse du Padouen	65300 LANNEMEZAN
CAMACHO	Nicole	694 Rue du Château	65300 LAGRANGE
COLIN	Claire	1 Allée des Sauges	65800 AUREILHAN
DA COSTA	Marie	99 Rue de la Lande	65300 LANNEMEZAN
DASTUGUE	Valérie	98 Chemin de la Bastide	65300 LANNEMEZAN
DUBOE	Laurie	12 Rue des Bandouliers	65130 AVEZAC PRAT LAHITTE
DUPOUEY	Christine	38 Route d'Espagne	65250 LABARTHE DE NESTE
GAMBIN	Claudine	2 rue des Marroniers	65250 ESCALA
GUCHEN	Mathilde	67 avenue de la gare	65300 LANNEMEZAN
HASSIBI	Rachida	300 Rue du pic d'Estos	65300 LANNEMEZAN
LACOSTE	Roseline	87 Chemin de la Serre	65130 MAUVEZIN
LACODANNE	Laurent	17 rue de l'aubépine	65250 ESCALA
LATOURE-DUCUING	Guillaume	59 Rue de la Terrasse	65300 LANNEMEZAN
LE MARC	Laura	100 Impasse Nelson Mandela	65300 LANNEMEZAN
MORENO	Alexandrine	215 Impasse du Sarrat	31580 VILLENEUVE-LECUSSAN
OTMANI	Laëtitia	La Palissa	65300 LUTILHOUS
PEUVON	Yohan	164 Route des Baronnie	65130 TILHOUSE
POUSTAY	Priscilla	31 Impasse Nelson Mandela	65300 LANNEMEZAN

REIFF	Linda	9 Rue du Lac	65250 LABARTHE DE NESTE
ROGNON	Celine	9 route des baronnies	65130 AVEZAC PRAT LAHITTE
RODRIGUEZ	Nadège	67 Rue de la Filature	65300 LANNEMEZAN
TAPIE	Mélissa	415 Rue du Pic D'Estos	65300 LANNEMEZAN
VIRELAUDE	Noëlle	72 Allée du Petit Prince	65300 LANNEMEZAN
			Total : 29 agents

Agents du service Assainissement			
NOM	Prénom	Adresse	VILLE
DE MACEDO	Gilles	48 Place a la Volaille	65300 LANNEMEZAN
LABBE	Jimmy	890 Rue du 4 Septembre	65300 LANNEMEZAN
POTENZA	Andre	Lotissemnt de l'Hippodrome	65300 LANNEMEZAN
TUJAGUE	Michel	343 Rue Georges Clémenceau	65300 LANNEMEZAN
			Total : 4 agents

Agents du CCAS			
NOM	Prénom	Adresse	VILLE
ASPECT	Isabelle	51 rue de la cité des bans	65300 LANNEMEZAN
BARGOIN	Virginie	70 Rue de la Fontaine Devant	65300 LANNEMEZAN
CARRERE	Patricia	588 rue des résistants	65300 LANNEMEZAN
CASTEX	Patricia	15 rue de l'église	65150 TUZAGUET
CHAIZE	Sylvie	18 Rue d'Etigny	65330 GALAN
CHAN-TIPPE	Eliane	Cité des familles BAT.4 PAV 21	65300 LANNEMEZAN
DASTE	Stéphanie	6 rue du cerido	31150 BOULOGNE SUR GESSE
DAUNES	Anne_marie	Quartier pagede	31350 BLAJAN
DELAS	Nadine	10 Rue des Pyrénées	65220 MAZEROLLES

DELPERIE	Sandrine	40 rue des déportés	65300 LANNEMEZAN
DORBESSAN	Caroline	Chemin de la poutge est le boila	65150 SAINT LAURENT DE NESTE
FOURNIER	Sarah	189 Rue St Jean	65300 LANNEMEZAN
FRANCHI	Isabelle	20 Rue de la Placette	65150 NESTIER
GAILLARD	Sophie	52 rue du professeur dessens	65300 LANNEMEZAN
GROS	Céline	56 bis rue thiers	65300 LANNEMEZAN
HAILLOUY-BLANCHARD	Frédéric	80 avenue des pyrénées	65200 GERDE
HENRIQUES	Anita	325 rue de l'hippodrome	65300 LANNEMEZAN
JOAQUIM	Isabelle	346 rue voltaire	65300 LANNEMEZAN
LARROUY-ARBOURAT	Morgane	121 rue des écoles	65300 LANNEMEZAN
LASSUS	Christiane	72 chemin des bandouliers	65300 LANNEMEZAN
LEPINE	Muriel	32 carrera de dessus	65190 OZON
LLORENTE	Valérie	370 Route de Toulouse	65300 LANNEMEZAN
MARQUE	Anne-marie		65300 TAJAN
MONSERIE	Julie	23 Rue Panoramique	65150 St LAURENT DE NESTE
MONTANER	Virginie	9 chemin des petets	65250 LA BARTHE DE NESTE
MOULIE	Marie	3 Route du village	65230 DEVEZE
MURILLO	Amandine	14 route de boulogne	35230 LALANNE
PELLICER	Murielle	83 Impasse des Bans	65300 LANNEMEZAN
PIQUE	Jean-pierre	751 Route de Clarens	65300 LANNEMEZAN
RAISSON	Emilie	20 rue henri IV	64530 PONTACQ
RUIZ	Jessica	90 Rue du Hourquet	65300 LANNEMEZAN
RUMEAU	Karine	276 Rue Pasteur	65300 LANNEMEZAN
RUMEAU	Martine	302 rue de l'hippodrome	65300 LANNEMEZAN
SANCHEZ	Lisa	19 rue de la hourcade	65150 TUZAGUET
SERRANO	Gilles	30 Rue du Bourg	65250 LABARTHE DE NESTE
TILHAC	Jacqueline	297 rue thiers	65300 LANNEMEZAN
TOUYA	Florence	15 rue d'astarc	65330 MONTASTRUC
TYTGAT	Solène	1 Chemin de Pavé	65300 CAMPISTROUS
			Total : 38 agents

Agents de la Mairie			
NOM	Prénom	Adresse	VILLE
AIRAULT	Carine	198 chemin du traousse	65300 LANNEMEZAN
ALEXANDRE	Cécilia	Le Parri	65250 St ARROMAN
ALMENDRA	Aïda	761 Rue de l'Hippodrome	65300 LANNEMEZAN
ALMERAS	Fabienne	92 rue victor hugo	65300 LANNEMEZAN
ARNALES	Martine	502 Route de Clarens	65300 LANNEMEZAN
ARROUY	Corinne	95 Chemin du Clairat	31580 LECUSSAN
AUDIFAX	Isabelle	422 route de toulouse	65300 LANNEMEZAN
AUDO	Isabelle	180 Rue Pasteur	65300 LANNEMEZAN
AURIGNAC	Damien	Quartier Subergelle	65670 GAUSSAN
AVANANDE	Jean-Marie	129 Rue du Hourquet	65300 LANNEMEZAN
AVANANDE	Kaminy	129 Rue du Hourquet	65300 LANNEMEZAN
AZAS	Priscilla	5 rue la montjoie	65140 SAINT SEVER DE RUSTAN
BACQUE	Pascal	150 Rue du Hourquet	65300 LANNEMEZAN
BADIN	Karine	2 Chemin du Clôt	65190 MASCARAS
BAILLES	Jean	6 Chemin des Bans	65300 LANNEMEZAN
BAISAGALE	Mesake	189 Rue St Jean	65300 LANNEMEZAN
BANKS	Wanda	174 Rue des Genets	65300 LANNEMEZAN
BARBAZAN	Mathis	7 Caminau	65130 AVEZAC
BARRERE	Denis	32 Avenue de la Gare	65300 LANNEMEZAN
BAZERQUE	Arnaud	267 Rue du 14 Juillet	65130 CAPVERN
BEGUE	Christophe	190 chemin des Barreres	65300 REJAUMONT
BEGUE	Aurélie	190 chemin des Barreres	65300 REJAUMONT
BELINGOU	Laura	69 Chemiun de l'Eglise	65330 BONREPOS
BENANIBA	Nordine	474 Bd des tilleuls	65300 LANNEMEZAN
BERTRANUC	Jean-charles	348 Route de Toulouse	65300 LANNEMEZAN
BOSSARD	Gaëlle	105 Chemin de Bordes	65150 BISOUS

BOUBEE	Cédric	4 Impasse Lanne de darré	65300 UGLAS
BRAIMAN	Happy	168 Rue de la Filature	65300 LANNEMEZAN
CAILLAUX	Christophe	577 rue de la lande	65300 LANNEMEZAN
CALLAIS	Philippe	100 Rue de la Liberté	65300 LANNEMEZAN
CAMBOURS	Marie-caroline	178 Rue de la Baise	65300 LANNEMEZAN
CARRERE	Nathalie	585 Route de l'école les Barraques	31580 VILLENEUVE-LECUSSAN
CARRIE	David	123 Rue du Hourquet	65300 LANNEMEZAN
CASSOUS-DEBAT	Pierre	2255 Route de Lannemezan	65330 HOUHEYDETS
CAZASSUS	Cécile		65670 LARAN
CAZES	Christophe	2 Rue de l'église	65300 CAMPISTROUS
COLOMES	Joel	52 route de la lande	65300 CLARENS
COLOMES	Nicolas	Chemin dit de Belly	65130 GOURGUE
CONSTANZA	Mathieu	5 Chemin du Pancousse	65670 ARNE
DABEZIES	Laetitia	7 Route de Lannemezan	65330 RECURT
DE MACEDO	Pierre	48 place a la volaille	65300 LANNEMEZAN
DE MATOS	Pascal	1567 Voie Romaine	65130 CAPVERN LES BAINS
DEBARD	Laurent	3 Rue Edmonde Charles Roux	65430 SOUES
DESCOURT	Sara	Rue de la Fontaine	65170 BOURISPE
DJEMMOUN	Youssef	618 Rue du Tir	65300 LANNEMEZAN
DONNADIEU	Marie-christine	748 Rue del'Egalite	65130 CAPVERN
DOUX	Nadège	7 Chemin de la Tachouère	65300 TAJAN
DUBARRY	Gilles	659 Rue du Tir	65300 LANNEMEZAN
DUBOSC	Heidi	115 Impasse du Lac	65300 LANNEMEZAN
DUCHEIN	René	56 Résidence du Pic du Midi	65300 LANNEMEZAN
DUCHEIN	Jean-paul	308 Rue Alsace Lorraine	65300 LANNEMEZAN
DUCUING	Laure	23 Route de la Garde	65250 IZAUX
DUPAYAGE	Marjorie	215 rue des aulnes	65300 LANNEMEZAN
DUPUY	Eric	204 Rue de la Cité des Bans	65300 LANNEMEZAN
DUPUY	Florence	3 Chemin des Marnières	65300 CAMPISTROUS
DUVEILH	Pierre	51 Rue Alsace Lorraine	65300 LANNEMEZAN
FAGES	Didier		65150 TIBIRAN JAUNAC

FERROU	Christine	385 le Village	31580 LECUSSAN
FONTAN	Laurent	169 rue de la Terrasse	65300 LANNEMEZAN
FORGUES	Jean-Pierre	27 Rue de la Lande de Boc	65300 LANNEMEZAN
FORTET	Xavier	15 Rue des Hetres	65250 ESCALA
FOUQUET	Isabelle	Lieu dit les Arruats	31580 VILLENEUVE-LECUSSAN
GALAN BLANC	Guillaume	182 rue Michelet	65300 LANNEMEZAN
GARCIA	Alexandre	3 Impasse du Montaigu	65360 SALES-ADOUR
GILLABERT	Laetitia	22 Rue de la Bigorre	65350 AUBAREDE
GISTAU	Gisèle	127 Rue des Petits Champs	65300 LANNEMEZAN
GODILLO	Jacqueline	430 Rue du 4 Septembre	65300 LANNEMEZAN
GONZALVEZ	Jacqueline	174 Rue du Maréchal Juin	65300 LANNEMEZAN
GRANGE	Nathalie	202 Rue Alsace Lorraine	65300 LANNEMEZAN
GUCHEN	Thomas	38 Chemin du pont	65250 LABARTHE De NESTE
GUCHEN	Pascal	Rue de l'Esplats	65670 MONLONG
HAO SU	Rinah	168 Rue du Hourquet	65300 LANNEMEZAN
IBOS	Yves		65330 GALEZ
JAYMES	Cédric	14 Rue Panoramique Quartier le Boila	65150 St LAURENT DE NESTE
KUBLER	Didier	380 Route de Clarens	65300 LANNEMEZAN
LACOSTE	Christian	Las Courrèges Chemin du Cao arrione	65130 AVEZAC PRAT LAHITTE
LACRAMPE	Mathilde	187 rue du neouvielle	65300 LANNEMEZAN
LAFON	Loic	5 impasse de la torte	65150 SAINT LAURENT DE NESTE
LAGAU LAGROUTS	Thierry	29 Route de Lusean	31510 BARBAZAN
LAGES	Laurent	160 rue louis geoffrin	65300 LANNEMEZAN
LARROQUE	Régis	22 Rue des Carmes	6500 TARBES
LAUREYS	Sabrina	Quartier Lacharre	65330 GALEZ
LAUTHIER	Christophe	17 Chemin du Cap de la Bielle	65300 TAJAN
LEDUC	Jeremy	58 Rue Carnot	65300 LANNEMEZAN
MAMER	Anne	Chemin de la Serre	65130 MAUVEZIN
MANO	Joel	793 rue des moulins	65300 LANNEMEZAN
MARKIEWICZ	Malika	64 impasse des grives	65300 LANNEMEZAN
MARMOUGET	Mathieu	3 Rue de la Poste	65250 LABARTHE De NESTE

MARQUE	Sabine	3 Marc Darre	65300 CLARENS
MARTINEZ	Sandrine	135 Impasse des Chenes	31580 VILLENEUVE-LECUSSAN
MARTINEZ	Thierry	135 Impasse des Chenes	31580 VILLENEUVE-LECUSSAN
MAS	Christine	202 rue du pic du midi	65300 LANNEMEZAN
MEHAY	Cyrille	4 rue Cabeillette	65360 SALES-ADOUR
MENDOUSSE	Stéphane	107 Rue Michelet	65300 LANNEMEZAN
MONTMORRY	Olivier	49 Rue Maréchal Juin	65300 LANNEMEZAN
MORILHON	Nadia	11 Route de Prat	65130 LOMNE
NAWAQADAU	Necani	142 rue des agales	65300 LANNEMEZAN
NEGRATO	Jacques	23 Rue des Chenes	65250 ESCALA
NEGRATO	Jean-luc	635 rue laborde	65300 LAGRANGE
NOGUES	Stéphanie	427 quartier barraques	65300 LANNEMEZAN
OLMEDO	Cyril	179 Rue de la Cité des Bans	65300 LANNEMEZAN
OLMEDO	Sylvie	204 Cité des Bans	65300 LANNEMEZAN
ORTEGA	Sylvie	190 route de toulouse	
OZRI	Samira	308 Rue Alsace Lorraine	65300 LANNEMEZAN
PACIENCIA	Maryline	55 Place du Château	65300 LANNEMEZAN
PECANTET BALOU	Stéphane	175 Chemin de Traousse	65300 LANNEMEZAN
PERISSE	Anthony	4 Rue de l'Eglise	31210 MARTRES DE RIVIERE
PERSYN	Florence	3 Chemin de Pavet	65300 CAMPISTROUS
PLAGNOT	Anthony	18 chemin de l'estaque	65130 AVEZAC PRAT LAHITTE
POIPY	Pascal	Cité des Bans Bat F	65300 LANNEMEZAN
POLI	Katia	58 Rue Carnot	65300 LANNEMEZAN
POTENZA	Anna maria	109 rue des Cavaliers	65300 LANNEMEZAN
POUY	Sandra	3 Route du Bout du Hail	65300 CLARENS
PUJOS	Denis	4 Chemin de Chataigniers	65670 MONLEON MAGNOAC
RADOWICK	Anne marie	480 Route de saint-ost	32300 St AURENCE CAZAUX
RANNOU	Sandrine	51 Rue de la Filature	65300 LANNEMEZAN
RESSEGUET	Jean-marie	1 Chemin de menjinat	65230 LALANNE
RIBEIRO	Maurice	152 Rue de la Lande de Boc	65300 LANNEMEZAN
RIDEL	Franck	Route de Lagrange lo sende	65300 CAMPISTROUS

RIGNANESE	Catherine	295 Rue de l'Hippodrome	65300 LANNEMEZAN
RODRIGUEZ	Pierre	239 rue du Hourc	65300 LANNEMEZAN
RODRIQUENS	Carmela	10 Chemin de la Fontaine	65130 AVEZAC PRAT LAHITTE
ROUSSE	Fabrice	799 Rue des Moulins	65300 LANNEMEZAN
ROUSSEL	Pascal	71 Rue des Résistants	65300 LANNEMEZAN
RUNGO	Rabie	371 Rue Thiers	65300 LANNEMEZAN
SIBOUT	Frédéric	194 rue du professeur henri dessens	65300 LANNEMEZAN
SOULE	Stéphanie	88 lieu dit « caumanios »	31510 LOURDE
SIGOGNA	Jean-Bernard	551 Rue du 8 Mai	65300 LANNEMEZAN
SILVA SEGURA	Caique Santiago	90 Rue du Pic du Midi	65300 LANNEMEZAN
SOULE	Stéphanie	88 Lieu dit Caumanios	31510 LOURDE
STERMANN	Steven	230 Rue Pasteur	65300 LANNEMEZAN
TARDOS	Maylis	12 rue carnot	65300 LANNEMEZAN
TCHELIDZE	Luka	366 rue du 8 mai 1945	65300 LANNEMEZAN
TEIXEIRA	Americo José	308 rue du Pic d'Estos	65300 LANNEMEZAN
THEODOLIN	Claude	69 Chemin du Hourquet	65300 LANNEMEZAN
TORRECILLOS	Christophe	14 Chemin de la Petite Lande	65300 LANNEMEZAN
TUJAGUE	Serge	343 Rue Georges Clémenceau	65300 LANNEMEZAN
TUWAI	Eroni	43 rue du square	65300 LANNEMEZAN
VIELCAZAL	Jérôme	9 Chemin de Las Costs	65330 CASTELBAJAC
VIRELAUDE	Sylvie	8 rue du IV septembre	65300 LANNEMEZAN
			Total : 140 agents

ANNEXE IV – LISTE DES ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS ACTIONS SOCIALES

A.B.C.D

Lutter contre l'illettrisme. Apprentissage du Français.

Contact : 05.62.98.21.22

AGIRabcd65

Aide aux personnes en difficulté : initiation informatique, formation du français aux étrangers, soutien scolaire, aide aux devoirs, aide aux personnes âgées

Contact : 06.87.41.73.84 / Mail : jfhubert06@gmail.com

AMICALE DES ANCIENS DU CANTONNEMENT DES CITES (AACC)

Regrouper les anciens habitants du cantonnement des usines

Contact : Mairie – 65300 Lannemezan ou amicale.acc@gmail.com

APF FRANCE HANDICAP

Délégation APF des Hautes Pyrénées. Accueil, soutien et accompagnement des personnes en situation de handicap et leur famille.

Contact : 05 62 93 86 07

ASSOCIATION ALLIANCE RESILIENCE

Accompagner l'humain face au cancer en apportant aux personnes atteintes du cancer et à leurs familles soutien, aide, conseil et mieux-être.

Local : 46, rue Paul Bert -

Contact : 09 80 92 16 82 ou arl65@outlook.fr

ASSOCIATIONS CARITATIVES ET HUMANITAIRES DU PLATEAU

Aider les personnes défavorisées, organiser des manifestations au profit des plus démunis

Contact : 07 49 71 81 82

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU GUERISSA

Améliorer la vie scolaire des écoles du Guérissa

Contact : bonnet.celine1983@orange.fr

ASSOCIATION PYRENE PLUS

Assurer le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées ainsi que les services d'aide aux familles avec enfants.

305 rue Pasteur

Contact : 05 62 98 33 16 - pyrene.lannemezan@pyreneplus.com

Site : www.pyreneplus.com

AUTISME PYRENNES

Rassembler et informer les familles d'enfants autistes, créer une structure d'accueil pour adultes autistes

Présidente : Carole SAINT ORENS

Contact : 06 70 33 2134 ou contact@autisme-pyrennes.com

CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES

Accueil, écoute, informe et oriente le public confronté à des difficultés d'ordre juridique, professionnel, familial, social...

Permanence en mairie, le 1^{er} mardi de chaque mois, de 14h à 16h30 - Permanence juridique (sans rendez-vous) à la maison départementale de solidarité, 325 rue Thiers, le 4^{ème} vendredi de chaque mois de 14h à 17h

Contact : 05 62 93 27 70 - E-mail : cidff65@orange.fr

CROIX ROUGE FRANCAISE

Poste de secours premiers soins des blessés – Formation secourisme – Actions sociales

Accusé de réception en préfecture
065-216502583-20260622-2026-187-AR
Date de télétransmission : 22/06/2026
Date de réception en préfecture : 22/06/2026

Téléphone : 06 85 59 24 73 ou mail : al.lannemezan@croix-rouge.fr

ENTRAIDE PAROISSIALE

Aides matérielles et morales aux plus démunis
75 rue de Metz - Téléphone : 05.62.39.61.28

ENTRAIDE SERVICE

Vocation économique et sociale
20 rue Louis Geoffrin - Téléphone : 05.62.98.12.09

FEDERATION FRANCAISE SECOURISME SAUVETAGE

149 rue Alsace Lorraine
Téléphone : 06 02 59 60 24 ou 09 84 56 43 50 - Mail : sup65@ffss.fr

F.C.P.E

Regrouper l'ensemble des parents des établissements publics et laïques
515 rue Georges Clemenceau

FRANCE ALZHEIMER 65

Aider les malades et leur famille
Téléphone : 05.62.38.14.49 ou francealzheimers65@orange.fr

INNER WHEEL

Club féminin - Amitiés - Services

LA LIBELLULE

Jardin associatif à vocation pédagogique dans les domaines horticole et floricole.
Jardins des Saligues - Rue des saligues - Téléphone : 07.51.68.56.48

LE RENOUVEAU DU PLATEAU

Réunir les personnes âgées de notre cité
Salle du renouveau du Plateau : 05.62.98.35.64
Les mardis & vendredi de 14h à 17h30

LES RESTOS DU CŒUR

Aide alimentaire et aide à la personne
Local : 271 rue voltaire à Lannemezan. Centre ouvert le mardi et le vendredi de 10h30 à 14h
Téléphone : 09.83.67.44.26. Mail : corinepiaser@gmail.com

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Défense des droits de l'homme
Téléphone : 06.14.51.62.01

PYRENEES TERRE D'ACCUEIL

Centre d'accueil pour réfugiés politiques
645 Rue des Cités - Téléphone : 05.62.98.11.98

ROTARY CLUB

Aide humanitaire, club service amitié dans le monde

SECOURS POPULAIRE

Aide alimentaire, aide loyer, aide à l'emploi
Téléphone : 06.75.58.42.21
Maison des associations - Rue Georges Clémenceau

TELETHON

Organisation du téléthon sur Lannemezan
Mairie - Téléphone : 05.62.40.72.72

ASSOCIATIONS CULTURELLES ET ANIMATIONS

ALTITUDE 600

Radio associative locale

Accusé de réception en préfecture
065-216502583-20260622-2026-187-AR
Date de télétransmission : 22/06/2026
Date de réception préfecture : 22/06/2026

Téléphone : 06.71.20.02.08 - Mail : radio.altitude600@gmail.com

ASSOCIATION DES COMMERCANTS

Organisations d'animation en centre-ville
Contact : 07.44.56.97.91 / assos.commercantslzan@gmail.com

AU DELA DES JEUX

Partager des jeux de société dans la convivialité
Contact : 06.66.51.87.40 ou audeladesjeux@gmail.com

BRIDGE CLUB DE LANNEMEZAN

Tournoi de régularité, tournoi open annuel, école de bridge
Rue du Hourc

CHEMINS DE RENCONTRE-MUSIQUE A FOND

Cours de guitare et violon par visioconférence ou en présentiel.
Mail : info@cheminsderencontres.fr – Téléphone : 06.70.41.91.74

COMITE DES FETES ET D'ANIMATIONS

Organisation des Fêtes de la Saint Jean et animations diverses
Contacts : 06.74.37.48.78 ; 06.88.99.14.99 ; 06.87.78.29.18 ou cfa.lanz@wanadoo.fr

COMPAGNIE ZIG ET ZAG - CAFE THEATRE LE-OFF

Cours de théâtre pour enfants et adultes
Contact : 06 62 20 18 66

ENGLISH IS FUN

Enseignement de l'anglais en cours collectif pour enfants et adultes
Contact : 06.86.13.51.43

L'ART SUR LE PLATEAU

Former, enseigner et réunir des personnes autour des activités artistiques peinture et dessin
Contact : 06.76.36.86.90 ou lartsurleplateau@gmail.com

L'ATELIER DE LISANA

Promouvoir les arts : dessins, peinture : aquarelle et huile
Mail : nepalie@orange.fr

LE FOU BLANC

Club d'échec – Entraînements et tournoi
Contact : 06.87.91.91.76

LES AMIS DE LA RADIO

Organiser des manifestations en soutien aux radios locales
Contact : 06.82.84.63.83

LES AMI-E-S DU VENT DES MOTS

Promouvoir et défendre la vie littéraire et culturelle autour de la librairie le vent des mots
Contact : amiesventdesmots@gmail.com

LES BANDOULIERS

Animer la ville et proposer des activités artistiques :
Danse moderne dès 4 ans, adolescents, jeunes adultes - Téléphone : 06.74.37.48.78
Café-théâtre : enfants à partir de 8 ans, adolescents, adultes - Contact : 06.17.25.63.90
Chant : enfants à partir de 8 ans, adolescents, adultes -
Cours le samedi après-midi à partir de 13h à l'école du Guérissa

LES FUNS ET BULLES

La réalisation ou la création de spectacles ou d'animations sportives ou artistiques
Contact : 06.74.21.11.58

LES MOTARDS DU PLATEAU

Réunir les amoureux du 2 roues pour des sorties
Café de la Gare - 269 avenue de la gare

Accusé de réception en préfecture
065-216502583-20260622-2026-187-AR
Date de télétransmission : 22/06/2026
Date de réception préfecture : 22/06/2026

Contact : 05.62.98.00.10

LES TIMBRÉES DE LA VOIX

Chœur de femmes, chants du monde avec joie et bonne humeur.
Salle du Renouveau - un samedi toutes les 3 semaines de 10h à 17h30
Contact, Martine : 06 83 41 47 90 - mail : assolestimbreesdelavoix@gmail.com

LES VOIX DU PLATEAU

Pratique du chant choral à répertoire varié : moderne, classique, folklorique
Chœur d'enfants : tous répertoires, dès 8ans
Salle du renouveau – le vendredi à partir de 17h45
Contacts : 06 82 68 26 83 ou marinaruiz@hotmail.fr ; secretariat.vdp@orange.fr

PHOTO-CLUB DE LANNEMEZAN

Apprendre et perfectionner l'art de la photo, montage, audio-visuel, prise de vue studio – extérieur
545 rue Georges Clémenceau
Contact : 06.77.95.43.69- photoclublannemezan@gmail.com -
www.photoclublannemeza.wixsite.com/pcl65300

SOCIETE MUSICALE DU PLATEAU

Enseignement et pratique de la musique au sein du groupe d'accordéons, de petits ensembles à vent de l'orchestre d'harmonie.
515 Rue Georges Clémenceau
Contact : 06.77.95.43.69 : 05.62.98.06.42 / 06.85.41.67.61 - Mail : scasterand@yahoo.fr - www.musicalannemezan.net/

VIVEZ LES LANGUES

Enseignement de l'espagnol en cours collectifs
Contact : isabellefomerand@gmail.com

ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES

SECTION FEDERALE ANDRE MAGINOT DES HAURES PYRENEES- GR189 – ANCIENS COMBATTANTS -

Téléphone : 06.71.11.71.68
Mail : thierry.ramone@orange.fr

ASSOCIATION DE MARINS ET MARINS ANCIENS COMBATTANTS DES HAUTES-PYRÉNÉES

Téléphone : 05.62.99.23.17

ASSOCIATION MEDAILLES MILITAIRES

Téléphone : 06.87.57.93.05

AMICALE DES ANCIENS C.R.S

Téléphone : 05.62.99.24.86

COMITE DE LA LEGION D'HONNEUR DE LANNEMEZAN ET DES QUATRES VALLEES

Téléphone : 05.62.98.03.20
Mail : joel.vire@sfr.fr

FEDERATION NATIONALE DES RETRAITES ET VEUVES DE LA GENDARMERIE ET GARDE REPUBLICAINE – SECTION LANNEMEZAN

FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS D'ALGERIE, MAROC ET TUNISIE – SECTION DE LANNEMEZAN

Téléphone : 06 07 83 13 06 ou 05 62 98 08 55
Mail : estrampes.bernard@wanadoo.fr

SOUVENIR FRANÇAIS – SECTION DE LANNEMEZAN

Téléphone : 06.85.46.55.42
Mail : barboteau17@gmail.com

Accusé de réception en préfecture
065-216502583-20260622-2026-187-AR
Date de télétransmission : 22/06/2026
Date de réception préfecture : 22/06/2026

ORDRE NATIONAL DU MERITE

Téléphone : 05.62.98.58.99 ou 06.35.93.57.81

ASSOCIATIONS SPORTS ET LOISIRS

AAPPMA-LES PECHEURS DU PLATEAU

Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique- Les Pêcheurs du Plateau de Lannemezan. Téléphone : 06 73 25 17 44

Contact : aappmalannemezan@free.fr - www.peche-hautes-pyrenees.fr

ACADEMIE DE FLAMENCO

Sensibiliser enfants et adultes au flamenco

Contact : 06.40.52.28.38 - losbaldes65@hotmail.fr

A.C.M RUNNING

Club d'Athlétisme

Entraînement au stade F. Sarrat le mercredi à partir de 14h

Contact : 06.51.95.33.01

AMICALE BOULE LANNEMEZAN

Promouvoir le sport boule à Lannemezan

Entraînement mardi 16h-19h, mercredi 14h-17h, jeudi 14h-19h et samedi 9h-18h au boulodrome

Contact : 06.87.27.93.42

ASSOCIATION AQUA-NESTES

Club de canoë-kayak du Pays des Nestes

Téléphone : 06.83.38.41.40

Contact : aqua-nestes@laposte.net

ASSOCIATION GOLF DE LANNEMEZAN

Pratique et initiation du golf à toutes les catégories. Ecole de golf à partir de 5 ans

250 rue du Dr Ueberchlag

Contact : 05.62.98.01.01 - golflannemezan@wanadoo.fr - www.golflannemezan.org

ASSOCIATION HIPPIQUE DE LANNEMEZAN ET DE LUCHON

Encourager l'élevage de chevaux par la sélection en course

Hippodrome – rue du Dr Ueberchlag – 65300 Lannemezan

Contact : 06.86.07.25.86 – Mail : hippodromelannemezan@hotmail.com

ASSOCIATION LES CALLETES – GYM DOUCE

Equilibre, bien-être, harmonie par la sophrologie, gymnastique douce, relaxation

Salle de danse du Nébouzan : mardi 16h-19, Jeudi 17h-18h30

Contact : 06.74.21.11.58

ASSOCIATION TERRE A T'AIR

Cours de yoga et de danse pour les adultes et les enfants à partir de 7 ans.

Salle : 41 impasse du Tir

Contact : 06 17 16 52 13 - julietterreatair@gmail.com - terreatair.com - Page facebook : terreatair - Profil

instagram : terreatair65

CENTRE DE LOISIRS

Activités manuelles et sportives de plein air lors des mercredis et des vacances scolaires

Rue du 4 Septembre

Contact : 05.62.98.50.84

CERCLE AMICAL LANNEMEZANAIS (CAL)

Club de rugby et Ecole de rugby

Entraînements mercredi après-midi et samedi matin

Contact : cal.rugby@club-internet.fr

CERCLE DES NAGEURS DU PLATEAU DE LANNEMEZAN (CNPL)

Ecole de natation – Compétition – Loisirs - Piscine municipale

Cours : mardi 17h15-20h, jeudis 17h30-19h30, vendredi 17h30-19h et samedi 17h30-19h30

Accusé de réception en préfecture
Lors de la période du 13/06/2026 au 18/06/2026
Date de télétransmission : 22/06/2026
Date de réception préfecture : 22/06/2026

Contact : 05.62.98.15.58

CLUB DE BADMINTON

Pratique du badminton – Vous aimez bouger, courir et vous détendre alors venez nous rejoindre
Entraînements au Nébouzan le mercredi 20h30-22h30 et samedi 10h30-12h30
Contact : 06.70.17.33.69 ou badmezan@gmail.com

DANSES LOISIR LANNEMEZAN (D2L)

Pratiquer les danses de loisir
Salle de danse du Nébouzan : jeudi 19h-23h et salle des fêtes : dimanche 17h-23h
Contact : 06.78.36.66.72 - danseloisir@gmail.com

ESKUALDUNA

Dynamiser et promouvoir l'image de la pelote basque. Pratique de la Paleta, Pelote Gomme, Place Libre
Contact : 06.84.46.45.83

FOOTBALL CLUB DU PLATEAU

Promouvoir et développer la pratique du football des jeunes aux seniors
Entraînement lundi 17h30-19h30, mardi 17h30-19h30, mercredi 13h30-20h30, jeudi 17h30-19h30, vendredi 17h30-21h au stade des Bourtoulets
Section féminine : 06.78.12.27.02. Entraînement mercredi 17h-19h et vendredi 18h-19h30 au stade des Bourtoulets
Contact : 06.60.02.96.62 - lannemezanfc@hotmail.fr

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Exercices d'éveil, de souplesse, de musculation et d'entretien du corps
Cours au Nébouzan : Lundi 18h15-19h15, Mardi 9h15-10h15 et 10h30-11h30, Mercredi 18h00-19h00, Jeudi 8h30-9h30 ; 9h45-10h45 et 11h-12h. Pilates le vendredi de 8h30 à 10h. Gym pitchoun le mercredi de 10h à 12h.
Contact : 06.72.07.36.59

HARAS et CENTRE EQUESTRE du NEBOUZAN

Pratique de l'équitation et des sports équestre
Centre situé 991 route d'Auch
Contact : hce.nebouzan@outlook.fr

JUDOJO

Enseignement du judo, préparation des compétiteurs
Cours au dojo : lundi 17h30-19h30, mardi 17h30-19h, mercredi 16h-21h, vendredi 17h30-22h
Cours de self-défense le mercredi de 20h à 21h15
Contact : 07.88.35.60.94 - mail : ecolejudojo@gmail.com
judojo-lannemzan.ffjudo.com - @judojolannemezan

LA DIANE DU PLATEAU

Chasse et destruction d'animaux nuisibles
999 rue du IV Septembre
Contact : 05.62.98.24.56

LANNEMEZAN BASKET CLUB

Enseignement et pratique du basket-ball
Entraînement au Nébouzan mardi 17h-21h30, mercredi 13h30-17h30, vendredi 17h-23h et au gymnase mardi 17h-18h30, dimanche 10h-12h
Contact : arnaud.formey@hotmail.fr

LANNEMEZAN KARATE CLUB

Pratique du karaté
Contact : lannemezankarateclub@laposte.net
Entraînement au dojo lundi 19h30-21h30, jeudi 17h30-19h, samedi 16h-19h

LE DOJO DU PLATEAU « AÏKIDO »

Pratique de l'Aïkido « le but de l'Aïkido n'est pas de corriger les autres, mais de se corriger soi-même » -
Discipline martiale d'origine japonaise
Cours au dojo : Adultes : les mardis et jeudis de 19h à 21h - Enfants : les samedis de 10h à 12h

Accusé de réception en préfecture
06/06/2026 09:58:22
2026-187-AR
Date de télétransmission : 22/06/2026
Date de réception préfecture : 22/06/2026

Contact : 05.62.98.57.15 / 06.81.35.71.76 - laurent.avrillon-thade@orange.f - www.aikidolannemezan.fr

LES ARCHERS BANDOULIERS

Enseignement et pratique du tir à l'arc en loisir et en compétition
Initiation le samedi matin de 9h à 12h Entraînement le jeudi de 20h30 à 22h30 au gymnase
Contact : archersbandouliers@yahoo.fr

LES JOGGERS ET RANDONNEURS DU PLATEAU

L'association vous propose deux activités : la marche pédestre et la course à pied
Contact : jogrando65@gmail.com

LES MERCREDIS DU SKI

Accès de tous les enfants aux pratiques sportives de montagne notamment le ski alpin et des activités assimilées sous toutes ses formes
Contact : lesmercredisduski65@gmail.com

LES PETANQUEURS DU PLATEAU

Pratique de la pétanque et du jeu provençal
Entraînement tous les après-midis à partir de 14h au Boulodrome
Page Facebook : PPL : Pétanqueurs du Plateau de Lannemezan
Contact : 06.38.51.55.47 – mike65.mc@gmail.com

M'FIT DANCE

Cours de fitness (pilate, yoga, trampoline), de danse moderne et Zumba. Cours 82 rue Gambetta
Contact : 06 38 69 42 82 - mfitdance65@gmail.com.

PAYS DES NESTES HANDBALL

Pratique du handball en compétition
Entraînement au gymnase lundi 17h-21h, mardi 18h30-21h30, mercredi 12h-16h et 17h30-22h, jeudi 17h-20h30, vendredi 17h-21h
Contact : 05.62.39.74.81 - 2465016@handball-france.eu

PLANET SWING

Lannemezan dance club: Rock'n roll, Boogie-woogie, Swing, Lindy-hop, Salsa Cubaine.
Cours collectifs et particuliers, stages et soirées dansantes
Cours mardi 19h-22h, vendredi 20h-23h, samedi 13h-17h et 19h-23h
Contact : 06.87.02.73.35 - Mail : planetswing@wanadoo.fr - Site : planetswing.fr

TAEKWENDO LANNEMEZAN CLUB

Contact : 07.80.48.29.09

TAI CHI CHUAN – 7 ETOILES

Pratique du Qi Gong et Tai chi chuan
Cours mercredi de 18h-20h et samedi 18h-19h30 école primaire du Guérissa
Contact : 05.62.39.11.50 ou joelle.polo@laposte.net

TENNIS CLUB

Tennis à partir de 4 ans
Entraînement lundi 17h-22h, mercredi 17h30-20h30, jeudi 17h-22h, samedi 9h-10h30 au Nébouzan
Contact : 06.82.04.55.51 - tclannemezan@wanadoo.fr
Site : club.fft.fr/tclannemezan

UNION CYCLOTOURISTIQUE DU PLATEAU

Cyclotourisme
Contact : 06.73.43.09.51 ou 06.03.01.67.08 -georges.caumont@sfr.fr

VOLLEY LANNEMEZAN

Pratique du volley pour adultes
Entraînement le lundi de 20h30 à 23h pour les seniors garçons et le vendredi de 21h à 23h pour les seniors filles
Contact : 06 76 56 14 56 - volleylannemezan@gmail.com

Accusé de réception en préfecture
065-216502583-20260622-2026-187-AR
Date de télétransmission : 22/06/2026
Date de réception préfecture : 22/06/2026